

L'ACTION NATIONALE

L'ACTION NATIONALE	<i>Alexander au Canada....</i>	83
Anatole VANIER	<i>Une claire idée de patrie....</i>	85
Frs-Albert ANGERS	<i>L'incarnation d'un fantôme....</i>	94
John J. HUGO	<i>Guerre et objection de conscience.....</i>	107

CHRONIQUES

Jean NICOLET	<i>Le duel provincial-fédéral.....</i>	118
Dominique BEAUDIN	<i>Victoire, tu n'es qu'un nom.....</i>	125
R.D.	<i>Deux anniversaires.....</i>	135
Roger DUHAMEL	<i>Courrier des lettres.....</i>	137
X X X	<i>En deux mots.....</i>	162

Une bonne nouvelle !!!

Le 2ème tome de
NOTRE QUESTION NATIONALE

par
RICHARD ARES,
est actuellement sous presse.



En raison de l'étendue de cette étude (260 pages) il nous est impossible de la publier dans les pages de la revue.

Nul doute que ceux qui ont pris connaissance du premier tome de NOTRE QUESTION NATIONALE ("Les Faits") seront désireux de se procurer sans retard la suite de cette importante étude :

"LES IDÉES"

Voici les 5 parties de cet ouvrage : — Position sur la nation; — position sur les rapports de la nation et de l'Etat; — position sur la patrie; — position sur le patriotisme; — position sur le nationalisme.



Prix du volume : un dollar

Commandez votre exemplaire immédiatement
aux Editions de L'Action Nationale,
3425 rue Saint-Denis, Montréal

L'on peut s'y procurer au même prix le premier tome.

L'on est prié de noter...

— Que les bureaux de

L'ACTION NATIONALE

sont maintenant situés au

**3425 RUE SAINT-DENIS,
MONTREAL**

(autrefois : édifice FIDES)



L'on peut y adresser toute communication destinée à la rédaction ou à l'administration.



— Que tous nos abonnés ont un moyen efficace d'aider la revue : payer sans retard leur réabonnement. Cela évite les frais d'une correspondance ennuyeuse pour l'abonné comme pour l'administration.



La date d'échéance de l'abonnement apparaît sur l'enveloppe à côté du nom de l'abonné. Etes-vous en retard ? Votre remise immédiate nous obligerait beaucoup !... L'abonnement est de \$2. par année, plus les frais d'encaissement du chèque.



37 ANS

de service consciencieux

René DUPONT — président
J.-H. DESCHENES — vice-président
Jacques DUPONT — secrétaire-trésorier



OUI!
MEUBLEZ
VOTRE
MAISON
CHEZ

DUPONT
Le spécialiste en mobilier de maison

4020 EST, STE-CATHERINE • AM 2111
COIN JEANNE D'ARC - PRES BLVD PIE IX

Téléphone: AMherst 2111

• LANGAGE DE CHIFFRES •

Primes

1939

\$ 49,726

1940

\$ 90,805

1941

\$ 146,805

1942

\$ 207,832

1943

\$ 314,236

1944

\$ 406,329

•
Véritable Réveil National
•

LA LAURENTIENNE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Siège social : LEVIS, Qué.

La Sauvegarde de la Famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$250,000,000

514 bureaux au Canada • 60 succursales à Montréal

H.-O. VIAU

Marchand de meubles
Confection pour hommes et femmes



4741, ave Verdun



4270, St-Jacques O.

Pour votre santé —

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

LEVURE LALLEMAND

Fraîche

Les médecins recommandent la levure **fraîche**. La levure **fraîche** Lallemand est très riche en vitamines B, G et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.

Vous trouverez chez nous, et à bon compte, tout ce qu'il faut pour meubler votre résidence.

•
Maison établie
depuis 40 ans.



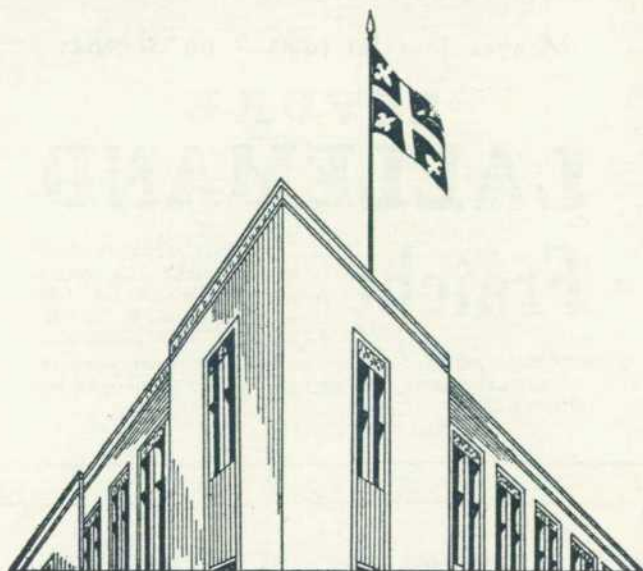
• Filtzroy 4681 •

LAMARRE FRERES

3723 Notre-Dame ouest,

Montréal

DUPUIS



Maison essentiellement
canadienne-française
depuis sa fondation
en 1868

Dupuis Frères
LIMITÉ

MONTREAL

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine.

Comptoir Postal : 780, rue Brewster.

Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

Alexander au Canada

M. Mackenzie King, avant les dernières élections fédérales, avaient laissé entendre qu'il envisageait la possibilité de faire désigner un Canadien au poste de vice-roi, pour succéder au comte d'Athlone, qui a refusé un renouvellement de mandat. Il ne s'était pas engagé strictement, sachant sans doute le prix qu'on doit accorder à ses promesses... Mais cette simple éventualité, adroitement glissée au moment opportun, avait l'heur de plaire aux autonomistes, sans trop mécontenter les impérialistes chevronnés.

Ces derniers ont néanmoins pris la mouche. Quelle disgrâce : un Canadien, résident de Rideau-Hall ! On n'a pas tardé à faire comprendre à M. King tout le scabreux de sa brève pensée à cet égard. La « Montreal Gazette » a fait sonner ses grosses cloches et le « Montreal Star » a publié en première page un imposant non serviam.

Il n'en fallut pas davantage,— même à supposer que M. King ait jamais eu vraiment le désir de poser un geste de Canadien. Quelques jours plus tard, la population apprenait la nomination du feld-maréchal sir Harold Alexander, qui sera parmi nous dans quelques semaines. Le sort en est une fois de plus jeté : coloniaux nous sommes, coloniaux nous demeurons... de par notre propre volonté.

Est-il nécessaire de remarquer que nous n'avons rien à reprocher à la personnalité de ce militaire. Lui ou un autre des quarante millions d'Anglais, peu nous chaut !... Nous nous empressons au contraire de rendre hommage à ses qualités personnelles. C'est un grand soldat de

carrière ; sa conduite à Dunkerque, en Birmanie, en Afrique, en Italie, est au-dessus de tous les éloges que nous en pourrions faire. A notre avis, il n'a qu'un défaut qui eût dû l'écarter du poste qu'il s'en vient occuper : il est Anglais, il n'est pas Canadien.

Ajoutons que ce pauvre M. King est au fond très imprudent. Il devrait se souvenir qu'à la suite de l'autre grande guerre, un autre grand militaire qui s'était lui aussi couvert de gloire à commander des troupes canadiennes, lui a causé quelques embarras constitutionnels. Lord Bying de Vimy n'a pas été très aimable pour notre premier ministre en 1925 ; M. Meighen lui paraissait plus près de son cœur... M. King devrait craindre qu'un soldat comme sir Alexander, qui est au demeurant un homme encore jeune, s'accommodera assez mal de fonctions de tout repos et qu'il viendra à se lasser de visiter des orphelinats et des camps de scouts ! Peut-être voudra-t-il un jour, dans un moment de crise parlementaire — tout arrive — imiter la manière forte de son prédécesseur d'il y a vingt ans.

Et maintenant, les nouvelles qui laissent discrètement entendre qu'au cours de la prochaine session nous aurons un hymne national, un drapeau canadien, une citoyenneté canadienne, nous semblent suspects et nous laissent sceptiques. Chat échaudé... Nous voulons bien qu'il en soit ainsi et nous en rendrons justice à qui de droit, en temps opportun. D'ici là, nous ne pouvons nous empêcher d'affirmer que M. King, dont les adulateurs font un autonomiste canadien (en peau de lapin), a mal commencé le nouveau parlement qui s'est ouvert sous son égide.

L'ACTION NATIONALE.

Une claire idée de patrie

Cherchons à mettre toujours plus d'ordre et de clarté dans nos esprits, notre collectivité en bénéficiera bientôt, car, selon le mot de Pie XII dans son message de Noël 1944, « le peuple vit de la plénitude de la vie des hommes qui le composent, dont chacun est une personne consciente de ses propres responsabilités et de ses propres convictions ». En éliminant les équivoques nous clarifierons la gamme de nos justes aspirations collectives.

* * *

L'expression « unité nationale » ne devrait s'appliquer qu'au peuple canadien-français, qui est *un*, et qui est le peuple français d'Amérique. Aussi faudrait-il toujours tendre à cette « unité nationale », qui est celle de frères par le sang, la langue, la foi et les coutumes particulières.

L'expression « union nationale » peut exprimer la conformité d'efforts dans la Confédération canadienne, qui est une *union* des deux peuples qui l'ont voulue en 1867. Mais, comme nous le verrons plus loin, on ne doit sacrifier à cette union nationale que dans la mesure où la Confédération le mérite.

Le terme de « minorité ». Sans doute nous ne sommes pas le grand nombre dans la Confédération comparés à la population totale, mais si nous y fractionnons les nationalités, nous passons au premier rang par le nombre. Et, dans le Québec, nous représentons quatre-vingts pour cent de la population. Étrange « minorité », à la vérité !

Pourquoi ne pas bannir ce terme péjoratif de « minorité » de notre vocabulaire pour désigner « le » peuple français d'Amérique, cofondateur au Nouveau-Monde avec les Espagnols et les Portugais du Sud et aussi les Anglo-Saxons du Nord de la civilisation par excellence de l'Europe occidentale ?

Cette haute qualité justifie le maintien de nos traditions et de notre caractère de toutes façons, y compris le déploiement de notre drapeau fleurdelisé, qui, entre nous, est plus à sa place au Québec que le drapeau d'Écosse avec son lion rampant, qu'on y voit si souvent. Même si la Confédération canadienne nous dotait un jour d'un drapeau dit national, ce drapeau serait celui d'une confédération, œuvre de la loi, œuvre des hommes, tandis que le fleurdelisé sera toujours pour nous l'emblème de notre patrie naturelle, celle de notre race, de notre langue, de notre foi, de notre culture. Sans doute notre foi a droit à la primauté dans l'ordre spirituel, mais elle s'incorpore ici, et à notre honneur, aux caractéristiques de notre peuple.

* * *

L'idée de « province » et l'idée de « patrie ». Ces mots, comme les choses mêmes qu'ils évoquent, prêtent chez nous à des confusions à la fois profondes et lamentables. On entend dire ceci : « j'aime ma province, mais j'aime par-dessus tout ma patrie, le Canada » ou encore : « je repousse le provincialisme étroit ». Ces deux formules sont-elles aussi justes qu'elles le paraissent ? Nous le verrons plus loin. Ceux qui parlent ainsi ne sont pas toujours des unitaires, ce sont quelquefois des fédéralistes, mais

il est clair qu'ils ne voient pas qu'au contraire de la Belgique, qui est partie de l'idée unitaire pour en arriver à l'idée fédératiste, notre pays est parti de l'idée fédéraliste pour aboutir à l'idée unitaire. Voyons les graves erreurs qu'enveloppent les deux phrases citées plus haut.

Elles seraient sans doute justes dans un pays unifié comme la France, où les particularismes provinciaux ne représentent pas une haute valeur dans l'ordre moral, ni au point de vue culturel, ni au point de vue linguistique. C'est tout le contraire chez nous, notre peuple est un des quatre peuples doyens du Nouveau-Monde, sa culture et sa langue sont au sommet de la civilisation mondiale. Le Québec, où dorment au surplus nos pères, est donc en lui-même une patrie qui, il est vrai, est incorporée à une fédération, mais patrie quand même et ce qu'on appelle notre provincialisme en somme n'en est pas un, puisqu'il représente une haute culture de l'esprit dans le monde.

La patrie c'est la terre des aïeux qui nous a donné notre caractère ou notre éducation ou encore notre formation particulière. La traduction française de saint Thomas, que j'ai sous les yeux, emploie le mot « éducation » dans sa 101^e question. Eh ! bien, ce n'est pas la Confédération de 1867, mais le Québec ou la Nouvelle-France qui nous a donné notre caractère. Voilà notre *première* et vraie patrie. Sans doute en 1867 les « Provinces » existantes — on aurait dû les appeler plus justement des États, comme aux États-Unis — ont délégué certains pouvoirs à l'autorité fédérale et non les moindres, comme celui de faire la guerre ou la paix, et à cause de cela la Confé-

dération est devenue aussi notre patrie, mais par délégation, l'autre est la naturelle. Que nous sommes étranges de ne pas voir tout cela clairement !

La Confédération ne doit donc être acceptée ou aimée de nous qu'en fonction de l'orientation qu'elle a, à l'époque où nous vivons, et des services qu'elle rend effectivement à notre peuple. En 1938 le gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans son mémoire à la commission Rowell, reprochait au gouvernement fédéral de n'avoir pas considéré les Provinces comme des États souverains et indépendants et d'avoir oublié qu'il a été créé par les Provinces et qu'il n'existe que par la volonté de ces dernières. Combien une telle attitude n'est-elle pas encore plus justifiée de la part du Québec, dont le pouvoir fédéral échappe aux hommes de sa mentalité et de sa culture, et qui est lui-même le peuple français d'Amérique — il faudrait l'écrire en lettres d'or.

Une fédération comme la nôtre n'a droit à des sacrifices de notre part au profit de l'« union nationale » qu'à condition d'être elle-même fidèle à l'esprit qui l'a imaginée et qui lui a donné l'existence. Cet esprit entendait respecter la vie propre de notre peuple. Mais voilà qu'une longue série d'empiétements et d'actes centralisateurs du pouvoir fédéral a complètement modifié l'accord de 1867 — le lecteur en trouvera plus loin une liste, que l'on pourra sans doute reviser et compléter. Devant ce carnage, lent mais méthodique et souvent cauteleux, qui a fait de l'entente de 1867 un « scrap of paper », il semble que toute union nationale présuppose la remise, au moins au Québec sinon à toutes les provinces, des prérogatives ou avantages disparus. La neu-

tralité sans équivoque de la Confédération dans les guerres futures, comme la pratique la Confédération helvétique, ou l'indépendance politique, que connaissent vingt et un des vingt-deux États des deux Amériques, paraissent au surplus des conditions préalables non moins nécessaires.

Sans ces conditions essentielles il semble que notre agglomération politique de 1867 devrait se désunir pour permettre à la Nouvelle-France de poursuivre démocratiquement sa vie propre à côté de ses frères d'Amérique. Treize des vingt et un États libres du Nouveau-Monde ont une population inférieure à celle du Québec. Il faut le répéter toutes les fois qu'on nous reparle de la masse anglo-saxonne qui nous entoure. La Confédération de 1867 n'est pas en soi une institution éternelle, pas plus que ne le fut celle du Guatemala, disloquée en 1832 sans effusion de sang. Le Brésil ne s'est-il pas lui-même séparé de sa métropole sans effusion de sang ? Pourquoi ne vivrions-nous pas de l'atmosphère de l'Amérique où nous sommes et ne ferions-nous pas couler sur l'épreuve et les humiliations le baume reconfortant de justes aspirations collectives ?

En dépit de tout cela il n'y a pas lieu d'être opposé à la Confédération, pourvu qu'elle ne desserve pas notre patrie française d'Amérique, la vraie, la naturelle, que nous avons tous le droit de vouloir belle, libre, forte et homogène dans toutes ses institutions, depuis les plus modestes, y compris naturellement la famille, jusqu'à leur sommet hiérarchique. C'est dans cet esprit, pacifique mais fier, que le Chanoine Groulx a déjà dit que nous l'aurons l'État français, si nous nous donnons la peine de le vouloir. Quel

dommage qu'une si noble aspiration se heurte souvent à des administrateurs de tout ordre, à mentalité neutre au point de vue canadien-français, dont le sens dit « pratique » les pousse à reconnaître la primauté de la commodité sur la fidélité au passé !

C'est la patrie naturelle qui a inspiré cet acte d'amour à Jules Destrée, acte qui convient parfaitement aux Néo-Français du Québec. Pour l'appliquer ici il n'y a qu'à changer trois mots : « Wallonie » par « Québec », « Belgique » par « Canada » et « Allemagne » par « États-Unis ». Et lisez maintenant : « Mon pays, a écrit Destrée, c'est la Wallonie. Il est politiquement incorporé dans un pays plus grand : la Belgique. Et la Belgique elle-même est une petite nation qui vit nécessairement de la vie de ses grands voisins et participe à la civilisation de l'Europe occidentale. J'aime mon pays. J'aime aussi la Belgique dont il fait partie. J'aime encore tout ce que je puis comprendre de la merveilleuse activité humaine, de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre. Mais c'est un sentiment qui n'est vraiment puissant et chaud qu'à son centre, et qui va se refroidissant à mesure qu'il s'élargit ». Cette formule devient au surplus inattaquable dans un pays qui est constitutionnellement une fédération, comme le Canada.

Après le prébiscite d'avril 1942 il devenait contraire à la saine démocratie qu'un peuple de près de quatre millions d'habitants, faisant partie non d'un pays unitaire mais d'une confédération et qui avait parlé si clairement, se vît imposer la conscription militaire pour aller combattre sur quatre continents étrangers. On parla de liberté politique et religieuse dans le monde et, devant la croisade moderne, on

passa outre l'esprit démocratique. N'était-ce point le volontariat qui avait pourtant jadis caractérisé les vraies croisades de Pierre l'Ermite, de saint Bernard, et des autres ? Il est vrai aussi qu'on s'était montré démocrate mitigé dans la propagande à sens unique qui avait précédé ce plébiscite historique à maints égards ! En tout cas ce dernier grief au compte du pouvoir fédéral est de première grandeur. Il couronne en quelque sorte tous les empiétements énumérés dans le tableau reproduit ci-après.

Au souvenir de la conscription, à la pensée de son germe de graves menaces pour une troisième grande guerre, se greffe la réalité de nos dettes formidables de la première et de la seconde grande guerre. Les deux formules dont j'ai parlé plus haut, et qui tendent à faire passer notre idée de patrie de son foyer naturel, le Québec, à un foyer artificiel, la Confédération, vous paraissent-elles toujours aussi justes, ami lecteur ? Pour ma part je crois que si, au lieu d'être en présence d'une Confédération, au reste de plus en plus unitaire, l'impérialisme britannique s'était trouvé devant des Provinces-États non fédérés, ces derniers seraient entrés en guerre selon le rythme où y sont entrés les États dominés par l'impérialisme économique des États-Unis, c'est-à-dire que la Nouvelle-Écosse (avec M. Ilsley et ses semblables) aurait suivi l'Angleterre sans délai, comme les petites républiques de l'Amérique Centrale ont suivi les États-Unis après Pearl Harbor. Le Nouveau-Brunswick et la Colombie canadienne auraient pris le pas, comme l'ont fait le Mexique et le Brésil en 1942, puis le Haut-Canada et sans doute les autres provinces, comme la Bolivie en 1943, et enfin le Bas-Canada, comme le Paraguay,

le Chili, l'Uruguay et l'Argentine en 1945. Assurément on nous aurait injustement traités de proxistes, mais nos poches ne seraient pas vides aujourd'hui, en d'autres termes nous ne serions pas en présence de notre immense pyramide de dettes publiques élevée par la « chère » Confédération, à la faveur de son impérialisme ou de son colonialisme — les deux sont de la même nature, l'un n'est-il pas le fils de l'autre ? Oui, c'est bien la faute de la Confédération si chacun de nous est actuellement taxé comme s'il avait sur les épaules le poids d'un impérialisme politique. Ne nous contenterions-nous pas pourtant d'être tout simplement taxés dans la proportion de l'influence politique qu'exerce le Canada dans le monde, comme le sont, si heureusement pour eux, nos cousins latins de l'Amérique du Sud ? Il n'y a pas de doute que la cause des alliés dans la seconde grande guerre était éminemment sympathique, mais il ne faut pas perdre de vue qu'en servant la religion et la démocratie, avec hélas ! les sans-Dieu et le néo-tzarisme de la Russie, l'Angleterre et les États-Unis servaient tout de même leur impérialisme politique et économique. Aucune jonction analogue ne s'est produite au profit du Canada.

On peut dire, en conclusion, qu'avant d'être de nouveau favorable à la Confédération comme autrefois et de lui consentir de nouveaux sacrifices, tout Canadien de langue française devrait exiger au préalable, d'une part, que la décentralisation actuellement escamotée nous soit rendue et, d'autre part, que cette même Confédération accepte ou le principe de neutralité dans les guerres futures, à la manière suisse,

ou l'indépendance politique, à l'exemple de tous les pays des deux Amériques, sauf le nôtre.

Anatole VANIER.

Le tableau qui suit se rapporte à l'article précédent.

EMPIÉTEMENTS ET CENTRALISATION
DU POUVOIR FÉDÉRAL

- 1890 Loi fédérale des lettres de change.
- 1917 Impôt fédéral sur le revenu.
Taxe fédérale de vente.
- 1919 Loi fédérale des faillites.
- 1927 Confiscation impériale du Labrador.
- 1932 Commission fédérale de radio-diffusion.
- 1934 Banque du Canada.
- 1936 Centralisation de l'administration des ports.
- 1939 Banque hypothécaire centrale.
Suspension du pouvoir provincial d'emprunt.
- 1940 Assurance-chômage fédérale.
- 1941 Loi fédérale sur les successions.
Rapport Sirois, d'inspiration gouvernementale.
- 1942 Taxes fédérales des corporations.
- 1943 Amendement à constitution, contre volonté du
Québec, pour éviter redistribution des districts électoraux.
- 1944 Allocations fédérales familiales; et pour petites
familles.
Banque fédérale d'expansion industrielle.
- 1945 Demandes fédérales à la Conférence fédérale-
provinciale.

L'incarnation d'un fantôme

Il y a quelque temps (*L'Action Nationale* d'avril 1944), je lançais le cri d'alarme contre un certain engouement qui semblait se développer chez nous pour la fédération de nos divers mouvements sociaux dans des organisations pan-canadiennes. Cet article, intitulé *Menaces d'encerclement*, m'a valu des approbations chaleureuses de gens aimables, me disant que je ne me rendais peut-être pas compte moi-même jusqu'à quel point j'avais touché une corde sensible. D'autres en ont été moins satisfaits et, parmi ceux-là, il en est qui ont trouvé que je m'étais bâti un fantôme pour le plaisir de créer l'impression d'un danger inexistant.

Les faits sont venus me démontrer que ce sont les premiers qui avaient raison. Au moment, en effet, où j'écrivais cet article, en m'appuyant sur des indices sérieux me venant de divers côtés, j'étais loin de me douter qu'un tel projet était déjà prêt chez nos voisins anglo-canadiens pour réaliser l'une des choses dont je ne parlais dans l'article qu'à titre d'exemple, mais que j'entrevois comme probable à la suite de ce qui se faisait déjà dans d'autres domaines: la fusion de tout notre mouvement coopératif dans une immense organisation canadienne, où il aurait perdu une large tranche de son autonomie... et de son âme. En dépit de ce qu'en dirent mes critiques, le « fantôme » que j'avais évoqué était tellement réel que déjà il s'incarnait au moment où je mettais nos gens en garde contre son apparition.

Bien que l'attitude ferme de la plupart des diri-

geants du mouvement coopératif ait temporairement écarté le danger, j'ai cru indispensable de mettre le gros des coopérateurs au courant de l'incident. Non pas pour le plaisir de me donner raison, mais parce que la ténacité caractéristique de nos amis anglo-canadiens m'assure qu'ils reviendront à la charge et probablement, cette fois, avec un projet plus subtil, dans lequel les formules que l'expérience a révélées trop anguleuses seront arrondies dans l'expression pour que nous puissions accepter la phrase et donner notre adhésion sur des mots... Une fois le mariage fait, il y aura toujours moyen d'interpréter et de nous entraîner dans l'engrenage des compromissions. Le présent projet, dans ce qu'il comporte de candeur naïve, donne tout de suite le minimum visé en tout état de cause et devrait nous rendre prudent pour l'avenir.



Il existe au Canada une organisation portant le nom de *The Cooperative Union of Canada*, dont l'objet avoué — et en soi légitime — est de centraliser toutes les organisations coopératives du pays en un seul bloc sous la direction d'un seul exécutif. Il ne s'agit pas d'affirmer que cette organisation entretient de noirs desseins à notre égard : ce qu'elle recherche est en un certain sens naturel et conforme aux tendances générales de notre époque comme du mouvement coopératif dans certains autres pays ; mais il faut bien voir si ce qu'on propose convient à la structure et à la situation particulières de notre pays et de notre groupe.

Et ceci étant mis en ligne pour considération,

il serait naïf de notre part de croire que tous les gens qui poussent cet ours, parce qu'ils se rattachent au mouvement coopératif, entretiennent à notre égard des sentiments de la plus haute fraternité. Certains, sans doute, nous soumettront, sans s'en rendre compte, les propositions les plus incongrues parce qu'ils ne saisissent pas l'ampleur ou les subtilités du problème canadien: ce peut être le cas, par exemple, de tels de ces messieurs qui viennent directement d'Angleterre et croient tout simple de transplanter ici les méthodes d'organisation qui prévalent là-bas. N'oublions pas, toutefois, que d'autres, selon la bonne manière anglo-saxonne de gouverner, ne seront pas exempts de l'idée de nous présenter, sous les couleurs les plus plausibles et de façon même à ce que les torts paraissent de notre côté si nous refusons, des plans dont l'objectif ou le résultat concret serait de nous enlever la direction propre de notre mouvement coopératif et de l'émasculer de sa valeur de reconquête nationale, qui est pour nous un élément nécessaire d'émancipation et d'épanouissement légitime et, pour eux, un danger de perdre le contrôle du vainqueur sur le vaincu.

Le sens même de l'organisation proposée est la création d'un organisme national et de « sections » provinciales. Le mot employé pour désigner les organismes provinciaux en dit déjà assez long sur leur subordination et l'on ne peut s'empêcher, en lisant l'explication générale, de sourire de la candeur ou de s'effrayer de l'incompréhension qu'ont, sur les problèmes canadiens, les rédacteurs du projet.

« Les relations qui s'établiront entre l'organisation coopérative nationale et ses sections provinciales telles que

les définissent les règlements proposés à l'échelle nationale ou provinciale, y lit-on, ressembleront à celles qui existent entre le gouvernement fédéral du Canada et les provinces. Les questions de politique, d'éducation et d'action susceptibles d'intéresser le mouvement canadien en général seront de la juridiction de l'organisme national. Quant aux questions exclusivement provinciales, elles sont sujettes aux décisions des sections provinciales exclusivement. »

N'est-ce pas que c'est un texte savoureux et une proposition alléchante quand on pense à ce qui s'est passé dans la Confédération canadienne depuis 1867 au sujet de l'autonomie des provinces ? Par ailleurs, faut-il croire qu'après 78 ans de vie sous notre présente constitution, on en est encore, au Canada anglais, à considérer les provinces comme des « sections » du gouvernement central ? Quoi qu'il en soit, je n'ai pas besoin d'insister pour les lecteurs de cette revue sur les dangers d'une pareille combinaison, pour nous, dans le mouvement coopératif. Ce serait aliéner dans un organisme non politique si l'on veut, mais soumis à une règle étrangère, les droits que la constitution nous a conférés dans le domaine politique quant à la direction de notre vie économique et sociale locale. Et l'aliéner de la façon insidieuse qui consiste à donner un pouce pour être obligé demain de céder un pied.

La répartition proposée des pouvoirs est d'ailleurs telle que le pied serait en réalité tout de suite cédé, puisque toutes les nombreuses activités que l'on met du ressort des « sections » provinciales concernent uniquement, ainsi que l'expose d'ailleurs le projet en résumé, « l'organisation intensive et la surveillance générale de l'action coopérative dans chaque province en vue de développer de puissantes convictions coopératives dans le peuple et de réaliser

des applications pratiques de la philosophie et des principes coopératifs selon les besoins du peuple ». Un rôle de serviteur du point de vue spirituel par conséquent, le rôle du bon *butler* qui s'affaire intelligemment pour que tout se trouve sous la main du maître au moment où il en a besoin, pour que tous les détails concrets soient scrupuleusement exécutés au temps, au moment et de la façon qui conviennent, compte tenu des particularités les plus diverses et qui peuvent échapper à la direction générale. Mais le maître véritable, le cerveau pensant qui dirige tout et ordonne toutes ces activités vers une fin commune, c'est l'exécutif national, qui se réserve exclusivement l'énoncé et l'interprétation de la philosophie du mouvement.

Comme toujours dans les textes de ce genre, il y a assez de vague dans chaque phrase importante et assez de déclarations générales diverses pour laisser à l'avocat du diable la marge nécessaire à tirer des conclusions par les cheveux, afin de repousser par des citations tronquées toute interprétation défavorable ou pour interpréter plus largement toute citation, nécessairement partielle, prise à titre d'illustration. Mais l'ensemble du projet, l'insistance évidemment étudiée que l'on met à multiplier les mots restrictifs quand il s'agit des pouvoirs des « sections » provinciales et les vocables à portée illimitée quand il est question de l'organisation nationale, montrent indiscutablement que l'on vise, tout en employant le mot autonomie ici et là, à une subordination très étroite. Rien ne montrera mieux ce fait que le texte du paragraphe spécial que l'on a jugé bon d'inclure dans un projet très général par ailleurs, sur la question

de détail de savoir qui publiera la littérature de propagande (les soulignés sont de moi).

« Une section provinciale assumera aussi la charge de *faire circuler l'information coopérative* dans le territoire qu'elle dessert, ainsi que de préparer les brochures de propagande et d'éducation à très bon marché *sur des questions pratiques* pour distribution en très grandes quantités, mais d'une façon judicieuse, dans son territoire. *Pareille littérature devra toutefois se restreindre à des sujets d'un intérêt spécial à la province.* Toute littérature d'ordre général devra être publiée par l'organisation nationale, parce qu'en tenant compte des quantités accumulées pour toutes les sections, il y aura moyen de la produire à un coût plus économique que s'il était laissé à chaque section individuellement. »

On notera que chaque mot porte. La « section » se voit limitée dans son initiative du point de vue propagande et éducation à ce qui est « information » et « questions pratiques », à condition qu'il s'agisse de sujets intéressant « spécialement la province ». Seule ne porte pas pour nous la question des économies, car nos textes devront être en français et la masse des Français est dans Québec. Mais il y a de nombreuses autres indications dans le texte du projet que l'on a autant songé par là à l'unité de pensée du mouvement qu'aux économies à réaliser. Et puis, la centralisation ne ferait qu'introduire ici dans le mouvement coopératif canadien l'agaçante question des impressions bilingues, avec les sacrifices à faire, presque toujours à nos dépens.

Encore une fois, je ne veux pas prétendre que ce plan particulier nous vise spécialement. En fait, tel que rédigé, il paraîtrait assez normal dans un pays homogène, où ne se pose pas, comme au Canada, le problème de deux races et de deux cultures. Il n'en reste pas moins que tel quel, il est pour nous inacceptable. Nous ne pouvons pas abandonner aux mains de qui que ce soit d'autres que nous-mêmes la direc-

tion générale de notre mouvement coopératif, et cela surtout dans ce qui concerne l'interprétation des principes. Ceux-ci sont, je le veux bien, les mêmes partout, mais en dépit de cette uniformité, la coopération n'en prend pas moins, avec chaque pays, la saveur nationale qui lui est propre.

C.-R. Fay, l'auteur de *Cooperation at Home and Abroad*, qui a voyagé un peu partout à travers le monde coopératif, le note dans son ouvrage. Le phénomène l'a surtout frappé, lui Anglais, quand il est débarqué en Suède. Ce pays, avec son mouvement coopératif ultra-moderne, dépourvu de tout ressentiment anti-capitaliste, composé (en proportion comparable à la population générale) d'éléments sociaux fort divers et non seulement d'ouvriers, pratiquant à la fois la politique des prix coupés contre les trusts ou les ententes avec les trusts pour couper les prix, lui est apparu comme une révélation du fait que les cultures ne se fondent pas, mais s'expriment dans le coopératisme par des méthodes d'action et des idéaux différents, travaillant sur des principes uniformes d'organisation. Au début, il s'en est senti si dépaysé que, nous affirme-t-il, il avait peine à se croire en milieu coopératif; mais à la fin, le spectacle lui arracha l'observation suivante :

« Le mouvement coopératif de chaque pays, s'il a quelque chose de vraiment original et de vivace, comme c'est certainement le cas de la Suède, est une expression de lui-même, de ses coutumes, de son histoire.
(...) »

« On peut regretter qu'il en soit ainsi, mais pour celui qui examine la question objectivement, c'est une indication qu'il est nécessaire de placer la coopérative dans le paysage environnant et de chercher là la source de son génie particulier¹ ».

¹ Fay, *op cit.*, p. 411.

Par où l'on voit qu'accepter de confier l'inspiration générale de notre mouvement coopératif à des mains qui ne connaissent pas le paysage environnant, autrement dit qui ne sont pas dans les perspectives nationales propres aux Canadiens français, ce serait probablement risquer d'en tarir la vitalité chez nous. Mais ce serait surtout nous priver de l'un des plus puissants moyens d'expression personnelle dont nous disposons. Ce serait aussi nous enlever un excellent outil de restauration et de libération dans le domaine concret.

Comme l'on pouvait s'y attendre, l'organisation nationale ne manque pas de se réserver tout le secteur qui fait vraiment la force du mouvement coopératif — la superstructure industrielle — pour ne laisser en somme aux sections provinciales que les magasins locaux.

« Les coopérateurs, lit-on dans le projet, ne s'intéressent pas seulement à promouvoir le bien-être social du peuple ; ils s'intéressent à stimuler l'efficacité, l'économie et l'expansion d'entreprises de production, de distribution et de finance. ... Sur le plan provincial et sur le plan national, le mouvement s'intéresse à centraliser et à disséminer les informations sur des questions pratiques d'affaires. Le mouvement coopératif, sur le plan local comme sur le plan régional, fait face à la concurrence d'entreprises puissamment organisées, jouissant des capitaux nécessaires par la finance privée. L'entreprise privée d'aujourd'hui est plus efficace dans sa politique d'expansion qu'elle l'a jamais été dans le passé. En vue de réaliser la meilleure économie à son profit, elle a organisé la production et la distribution sur une grande échelle et rendu difficile la survie de la petite entreprise. A bien des égards, l'industrie privée est organisée sur une base nationale. Les coopératives doivent être organisées de façon à faire face à cette concurrence. Bien que la coopérative ait remporté de beaux succès au cours des dernières années, elle n'a pas impressionné le public parce qu'elle a manqué de coordination. Ce sera le devoir de l'organisation nationale de réaliser cela et de le porter à l'attention du public.

(...)

« L'organisation nationale s'intéressera à encourager et à promouvoir les activités interprovinciales relatives à la vente en gros, à la production et à la distribution en vue de mobiliser par tout le pays le pouvoir d'achat et de vente du peuple à son propre avantage. »

En soi, voilà encore toutes des propositions qui se tiennent. Mais si la coordination se fait aussi étroite sur le plan national, cela signifie que la possibilité pour nous d'être maîtres chez nous, d'avoir notre vie économique propre par l'exploitation de nos propres ressources, grâce à la mobilisation du pouvoir d'achat de nos propres consommateurs est devenue un vain mot. Du point de vue pratique, la province de Québec constitue déjà une unité économique suffisamment puissante et diversifiée pour qu'une exploitation moderne avantageuse soit possible selon les lignes provinciales dans un très grand nombre de cas. Il en est peut-être d'autres où elle serait insuffisante, mais chaque chose en son temps. Avant de regarder chez le voisin, commençons par nous organiser nous-mêmes, par fédérer nos coopératives sur le plan provincial, par engager nos capitaux accumulés dans les industries à notre portée et pour satisfaire les besoins sociaux d'ordre particulier et d'ordre général les plus pressants. Quand nous aurons fait cela, que nous serons quelqu'un, nous pourrons ensuite penser à réaliser avec les autres ce qui doit être fait sur le plan national ou à nous associer à ce qu'ils auront déjà réalisé. A vouloir aller plus vite que le violon, nous risquons tout simplement de perpétuer à jamais notre situation de minoritaire — ou d'absent — partout.

Il ne suffit pas, en effet, de dire que nous serons représentés sur les conseils généraux. Il est évidens

que les règlements ne prévoient pas cette représentation sur la base de l'égalité des deux groupes raciaux, qui seule pourrait nous assurer une situation convenable. Ils parlent, au contraire, d'un comité directeur d'au moins cinq et d'au plus neuf membres, ce qui veut dire au maximum pour nous un sur cinq ou un sur neuf, base de représentation provinciale. De plus, l'organisation nationale étant régie par une assemblée *annuelle*, on voit que ce que pourrait faire une délégation plus représentative dans une sorte de parlement coopératif de la nation serait réduit à sa plus simple expression. Cinq à neuf hommes vont gouverner le mouvement coopératif pour toutes fins pratiques sans que notre représentation ait, en aucun cas, chance d'être satisfaite même sur la base d'une représentation proportionnelle, qui serait d'ailleurs elle-même insuffisante en la circonstance.

Qu'on ne se méprenne pas : je ne veux nullement jeter une injure gratuite à la face de nos frères coopérateurs des autres provinces. D'un autre côté, ce n'est pas le moment non plus de nous abandonner aux naïvetés du bon sauvage et nous avons le devoir, envers nous-mêmes et envers nos descendants, d'exercer cette méfiance générale que nous commande la vertu de prudence et qui se fonde sur une connaissance réaliste des hommes ou sur la connaissance historique de certains groupes d'hommes. Ceux de nos compatriotes anglo-saxons qui sont vraiment dénués de motifs inavouables n'ont aucune raison de s'en formaliser. A ceux-là, ce qu'il importe, pour les éclairer, c'est de les amener à comprendre nos problèmes, et dès qu'ils les auront compris, ils admettront d'autant mieux notre point de vue qu'ils

n'agiraient pas autrement pour eux-mêmes. Quant aux autres, ceux qui ne veulent pas comprendre, c'est surtout d'eux qu'il importera de se méfier davantage.

Le mouvement coopératif du Québec doit garder entière son indépendance, ce qui ne signifie pas qu'il s'abstiendra de collaborer avec les groupements des autres provinces, ou même avec une centralisation des groupements des provinces anglaises. Le fait qu'on soit maître chez soi, qu'on ait une vie privée que le voisin n'a pas le droit d'envahir n'est pas, que je sache, un obstacle à la collaboration entre eux des hommes de bonne volonté. Bien au contraire, elle est une condition essentielle à ce que cette collaboration s'effectue dans la meilleure atmosphère de cordialité. Il n'en est pas autrement dans la vie des groupements nationaux. Et il n'y a pas lieu, à mon avis, de céder quoi que ce soit à ceux de nos compatriotes anglo-canadiens qui se refusent à comprendre cela.

Notre participation aux réunions et organisations pan-canadiennes doit s'en tenir à assurer des contacts nécessaires, des échanges de vue indispensables et, au besoin, une action commune. Mais action commune ne doit jamais signifier que nous confions notre destinée à un exécutif pan-canadien chargé d'agir au nom de tous. Tenons-nous-en, pour le moment, à rechercher l'unité de pensée dans les discussions et l'unité d'action par la similitude des revendications ou des réalisations, mais ayons soin de ne jamais laisser les autres parler ou réaliser pour nous. Soyons jaloux de garder toute notre initiative

et de ne rien laisser échapper à notre juridiction en ce domaine.

Tel n'était pas l'effet du plan de fédération que proposait la *Cooperative Union of Canada* et qui s'est arrêté en chemin, pour la province de Québec, grâce à la vigilance de certains des dirigeants de notre mouvement coopératif. Depuis, certains signes encourageants se sont manifestés que la compréhension de notre problème pénétrait en certains milieux, telle la réalisation de cette double fédération de coopératives, l'une anglaise, l'autre française, qui se serait effectuée au Nouveau-Brunswick et qui constituerait pour le reste du Canada l'exemple de ce à quoi devrait ressembler l'organisation canadienne pour être véritablement juste et saine. Mais ne nous laissons pas aller à l'idylle. Il y a indiscutablement des ennemis qui veillent et il nous appartient à nous de voir à ce que les propositions qui peuvent nous être soumises, qui reviendront certainement un jour ou l'autre sous une autre forme, ne puissent pas, à dessein ou non, servir leurs fins. Soyons sur nos gardes !

François-Albert ANGERS

L'opinion des irréfléchis

Nous lisons, dans un éditorial du *Canada* (17-8-45) consacré aux propositions centralisatrices du gouvernement fédéral, le paragraphe suivant, qui révèle bien toute la légèreté et l'inconséquence d'une pensée échevelée : « L'argent n'a pas d'odeur. Il n'a pas davantage de langue et de culture. Il n'y a pas une santé anglaise et une santé française. Il n'y a pas de sécurité sociale anglaise et de sécurité française. Il y a la santé tout court, la sécurité tout court. »

L'argent n'a pas d'odeur : le rédacteur en sait quelque chose, lui qui est prêt à tout condamner ou à tout approuver, selon la consigne reçue. Il aurait dû cependant poursuivre plus loin son exemple et ajouter : il y a la sottise tout court, il y a l'esprit tout à fait court...

MES ENFANTS, JE VOUS LAISSE UN BON NOM

*Parole du père de famille canadien-français
depuis huit générations*

Peu ou pas de richesse, mais un bon nom

Nos ancêtres furent généralement peu riches.

Ils étaient peu cultivés . . . en apparence.

Ils ne connaissaient pas les formules savantes pour exprimer les beaux principes . . . mais ils savaient bien les pratiquer.

Un bon nom : Ce mot résume toute leur vie : vie droite, vie de devoir, vie sans peur et sans reproche.

Soyons fiers de notre nom, soyons fiers de nos ancêtres. Inscrivons leurs noms et leurs gestes dans un livre d'or, le livre d'or de la famille.

Trente et un ans de recherches patientes et une immense documentation méthodiquement accumulée nous mettent en état de faire pour vous ce "Livre d'or" complet, admirable de fond et de forme.

Et avec documents authentiques à l'appui.

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN

"Une oeuvre nationale digne de votre encouragement"

4184, rue St-Denis

- - -

Montréal

Immense documentation méthodiquement accumulée. 31 ans de recherches patientes. Généalogie de tout Canadien français, Franco-Américain ou Acadien. Écrivez-nous pour renseignements et honoraires.

Correspondance et discussion

La guerre est finie, c'est vrai ! Pourtant la question de la conscription, que l'abbé Hugo a traitée, ici, de main de maître, n'a pas pour cela cessé d'être à l'ordre du jour. Qui, en effet, croit vraiment à cette fausse paix, laquelle laisse le monde devant des problèmes de tous genres aggravés par les années de guerre ? Qui, même parmi les plus enthousiastes partisans de cette longue tuerie humainement inutile, ne ressent pas au fond du coeur le serrement de la crainte qu'avant le passage d'une autre génération, nous ne soyons plongés dans les affres d'un conflit encore plus terrible ?

Or, il importera que nous nous préparions mieux à faire face à l'hystérie impérialiste qui soufflera alors sur le Canada comme en 1939. Il faudra que les adversaires d'une participation servile à des conflits que nous n'aurons ni faits, ni voulus ne désarment pas davantage politiquement, spirituellement et moralement que ne désarmeront militairement les nations qui, maintenant victorieuses et maîtres du monde « sans condition », devraient par conséquent n'avoir plus besoin d'armements considérables. Ou bien, nous assisterons dans dix ans, dans quinze ans, dans vingt-cinq ans à la répétition des mêmes événements d'un peuple qui se laissera conduire à l'abattoir par les promesses les plus mensongères, reniées parcelle par parcelle et à coup de nouvelles promesses, jusqu'au point où l'impossibilité de la résistance entraînera la soumission forcée à des solutions devenues inéluctables.

Cette nécessité de ne pas déposer les armes contre

nos grands guerriers (sic) s'imposera d'ailleurs d'autant plus que ceux-ci auraient eux-mêmes l'intention de ne pas être pris non plus au dépourvu, en préparant l'opinion publique à la conscription générale dès le début des prochaines hostilités par l'institution du service militaire obligatoire en temps de paix. D'aucuns, parmi les nôtres, faiblissent même déjà sur cette question, en ne s'opposant qu'à un service couvrant une année complète et en acceptant l'obligation d'un entraînement réparti sur plusieurs années par période de deux mois, comme s'il était pratique qu'une petite nation comme le Canada comptât sur la force armée pour assurer sa défense et se mît ensuite au rang des nations provocatrices.

La question de la conscription et de la participation aux guerres reste donc éminemment actuelle en dépit de ce que l'on pourrait en penser à première vue et c'est pour cela qu'en portant les documents suivants à la connaissance de nos lecteurs, nous n'avons pas l'impression de liquider une discussion inactuelle, mais qu'il faut bien mener à bonne fin maintenant qu'elle a été ouverte. Nous voudrions, au contraire, par là, inaugurer la campagne d'opinion nécessaire qui, en maintenant devant le public une conception juste de ses devoirs et de ses droits, contribuera à élever contre les politiciens machiavéliques la barrière d'une opposition ferme, qui les obligera à garder le droit chemin.

LA RÉDACTION

A la suite des articles de l'abbé Hugo, un correspondant nous adressait l'objection suivante, qui ne lui était pas, nous en sommes sûrs, particulière ;

qui a dû, au contraire, hanter bien des consciences.

« Je ne nie pas, nous disait ce correspondant, que l'abbé Hugo ait prouvé que la conscription est immorale. Cependant, il va plus loin dans son avant-dernier article où il déclare que si le catholique n'est pas convaincu de l'existence de toutes les conditions nécessaires à rendre une guerre juste, il a le *devoir* d'être objecteur de conscience. Cela aussi me paraît acceptable jusqu'au moment où il déclare que la présente guerre était injuste — et il s'appuie sur les noms de grands théologiens — parce que nous avons les moyens voulus pour empêcher la guerre.

« Aussi, il ressort de cette théorie que les catholiques auraient eu le devoir dans le conflit récent de se poser en objecteurs de conscience et, de plus, on pourrait ajouter qu'ils devront le faire dans toutes les guerres à venir puisque nous aurons vraisemblablement les moyens de l'empêcher, comme le laisse prévoir la conférence de San Francisco.

« Alors, puisque les catholiques ne peuvent se battre, même pas pour la défense de leur patrie, si celle-ci est envahie, que deviendront les contrées où la majorité de la population est catholique, comme la France, la Belgique, l'Italie, etc... Elles seront à la merci de n'importe quel assaillant, qui pourra tout à son aise ravager et piller, asservir même les habitants sans que ceux-ci puissent lever le petit doigt pour mettre fin à cet état de chose. Il me semble que cette théorie est absurde et que tout homme de bon sens ne peut s'y rallier sans trahir son pays.

« A mon avis, le mot *devoir* que l'abbé Hugo emploie dans le second point de son exposé est de trop. J'accepte qu'un catholique puisse être objecteur de conscience s'il juge que la guerre est injuste, mais y être obligé n'est plus la même chose. »

Afin de mieux éclairer le débat, rappelons les passages discutés de l'article de l'abbé Hugo (avril 1945):

« Pour résumer, il existe quatre points sur lesquels un catholique peut s'appuyer pour être objecteur de conscience.

« 1. Il peut considérer la conscription comme immorale (...).

« 2. Il peut être convaincu que toutes les conditions nécessaires

à l'existence d'une guerre juste ne sont pas réalisées dans le présent cas. Il a alors le devoir d'être objecteur de conscience.

« 3. Il peut adhérer à l'opinion d'un certain nombre de théologiens que la guerre juste est une impossibilité dans le monde moderne. Et il en est ainsi non seulement à cause des moyens injustes (...), mais aussi parce que la guerre ne peut être justifiable s'il existe une société internationale qui arbitre les différends entre nations. Comme nous avons une telle société internationale aujourd'hui, ou au moins les moyens d'en former une, il n'y a plus ni nécessité, ni justification de faire la guerre. Certains théologiens nient ou mettent sérieusement en doute la possibilité d'une véritable guerre de défense dans les circonstances particulières au monde moderne. (Déclaration de Fribourg). Un catholique convaincu de l'exactitude de ces vues peut en faire la base d'une objection de conscience.

On notera tout de suite que le dernier paragraphe de la lettre de notre correspondant indique une incompréhension du texte de l'abbé Hugo. Quand ce dernier dit que le catholique a le *devoir* d'être objecteur de conscience, cela est subordonné à l'idée qu'il soit convaincu de l'injustice de la guerre. Dès que cette conviction personnelle existe, il y a *devoir* et non pas seulement *possibilité d'être ou non*. Toutefois cela ne signifie pas que le catholique *doive* être objecteur de conscience parce que certains théologiens estiment qu'étant donnée l'existence d'une société internationale, il n'y a plus de guerre juste, même défensive. Le contexte montre clairement qu'il s'agit là d'une opinion qui peut être ou ne pas être partagée et tout ce que l'auteur dit, c'est qu'un catholique *peut* s'appuyer sur ces vues pour être objecteur de conscience.

Mais le reste de la lettre de notre correspondant soulevait le problème très important de la guerre défensive et nous l'avons référé à l'abbé Hugo lui-

même qui a bien voulu nous autoriser à ajouter, à ces textes précédents, les précisions suivantes.

« Il semble que notre correspondant s'objecte à l'insistance que je mets à affirmer le *devoir* du catholique d'être objecteur de conscience quand toutes les conditions nécessaires à l'existence d'une guerre juste ne sont pas réalisées. A dire vrai, je ne comprends pas très bien le motif de l'objection et je ne vois pas comment on peut en venir à une autre conclusion. Si la guerre est injuste, c'est-à-dire si toutes les conditions nécessaires n'existent pas, faire la guerre est un péché et personne n'a le droit de collaborer dans le mal. C'est là l'enseignement de tous les moralistes catholiques. Voici, par exemple, ce qu'en dit Francis de Victoria, le plus grand des théologiens sur les questions de guerre :

« Si un sujet est convaincu de l'injustice d'une guerre, il ne doit pas servir dans cette guerre, même sur l'ordre du prince. Cela est clair, car personne ne peut justifier la mise à mort d'une personne innocente. Et dans le cas qui nous occupe, l'ennemi est innocent et ne peut pas, par conséquent, être tué justement. De même, le prince pêche en commençant une pareille guerre, mais ne sont pas dignes de mort seulement ceux qui font le mal, mais aussi ceux qui l'approuvent (Rom. I, 32). Par suite, les soldats ne sont pas davantage excusés de se battre sous le signe de la mauvaise foi ». (*Des lois de la guerre*).

« Il est vrai que De Victoria pensait à ceux qui occupent une situation prééminente dans la nation, c'est-à-dire à ceux qui contribuent à formuler la politique de leur pays, et qu'il dispense le citoyen ordinaire de l'obligation d'approfondir les causes d'une guerre. Mais il parlait des conditions dans une monarchie absolue ; dans une démocratie, où l'opinion publique joue un rôle si important, chaque citoyen porte la responsabilité des politiques nationales à moins qu'il ne s'en dissocie délibérément.

« La principale difficulté de votre correspondant tient toutefois dans la question des guerres de défense. Il s'inquiète de ce que deviendront les nations qui ne se défendraient pas, en particulier les nations catholiques. Il semble prendre pour acquis, avec beaucoup d'autres, que toute guerre de défense,

tout simplement en ce qu'elle est défensive, est justifiée. Tel n'est pourtant pas le cas. Il y a aussi des conditions requises pour qu'une guerre défensive soit juste et si elles n'existent pas, une guerre même défensive, est injustifiable. Par exemple : il est indiscutable qu'un père de famille a le droit de défendre son foyer contre l'agression ; mais un pirate aura-t-il le droit de défendre ses trésors mal acquis, surtout s'il lui faut pour cela enlever la vie ?

« Voici quelles sont les conditions requises pour qu'une guerre défensive soit juste, selon le Père Franziskus Stratmann :

« (1) L'agression doit être flagrante. L'accroissement « en puissance des armements d'une nation ne suffit pas. « Par ailleurs, il n'est pas indispensable que l'ennemi tire « le premier coup de feu. Il suffit que l'attaque soit très « certaine.

« Telle est l'exigence, mais

« (2) L'action défensive ne doit pas excéder ce qui est « absolument nécessaire à la défense, car une grande guerre « défensive deviendrait injuste si l'attaqué, une fois que le « courant tourne de son côté, fait plus que de rendre l'agres- « seur inoffensif, car le seul point d'appui d'une justification « de la guerre résiden en ce que l'attaque de l'adversaire était « injuste. »

« (Selon ces règles, pourrait-on justifier la destruction complète de villes, et même de nations complètes, ainsi que l'ont fait les Alliés dans le dernier conflit).

« (3) Si la justice est du côté opposé — si, par exemple, « l'ennemi est entré en guerre pour justifier quelque grande « injustice commise par l'État qu'il attaque — cet État, « bien que sur la défensive n'aurait aucun droit de se battre. « La justice interdit toute action opposante ; l'État coupable « doit se soumettre au châtement de ses adversaires », « (L'État et la guerre).

« Naturellement, les gens prennent généralement pour un fait acquis que toute guerre défensive est justifiée ; et il en est ainsi parce qu'ils raisonnent selon des normes ethniques plutôt que éthiques. Ils pensent avec leur sang plutôt qu'avec leur cerveau, prenant pour certain que dans tous les cas imaginables et hors de toute considération morale, ils sont justifiés de se défendre ou de défendre ceux qui leur sont attachés par le sang. C'est ce qu'on peut appeler une moralité tribale. On la trouve

chez les peuples primitifs, dans la loi du sang qui oblige chaque membre du clan à venger les injures faites au clan ou le meurtre d'un de ses membres, sans tenir compte des droits en cause. L'on pense par le sang et les règles éthiques n'ont rien à voir à l'affaire. Et c'est le même genre de moralité de tribu que l'on retrouve chez les nations modernes dites civilisées, au point que l'on peut presque chaque jour en trouver l'expression dans les journaux ou les ouvrages qui se publient. « Puisque nous sommes en guerre, chaque citoyen est obligé de faire tout ce qu'il peut pour soutenir l'effort de guerre... Puisque nos jeunes sont au front, nous devons tout faire pour les appuyer... Puisque les Allemands tuent des Canadiens et des Américains, il faut les exterminer par tous les moyens quels qu'ils soient. » Toujours l'accent sur la tribu, le sang, la nation. Peut-on couvrir pareil propos du nom digne de *justification morale* ? Pour le catholique, toute nation vient de Dieu; chaque nation représente une parcelle de l'intelligence divine; et toutes les nations doivent, selon le plan divin, être unies dans le Corps Mystique du Christ. Mon sang, ma vie, ma nation ne sont pas plus précieux que n'importe quel autre... Moralement, le progrès (!) moderne nous a ramenés à la condition de l'Europe barbare avant la venue des missionnaires.

« Pour ce qui est du cas des nations que mentionne votre correspondant — France, Belgique, Pologne — le conflit qui vient de se terminer n'a-t-il pas prouvé la futilité du cas qu'ils ont fait de la puissance armée ? Indiscutablement, la preuve a été faite que les nations petites ou faibles ne sauraient se défendre par les armes contre les systèmes militaires des nations mastodontes. Pour la Belgique, la Hollande, la Pologne, compter sur leur minuscule puissance militaire, c'est s'appuyer sur un roseau déjà brisé. Il leur faut chercher d'autres moyens de se défendre : la justice et les armes de l'esprit¹ ; sans cela elles seront toujours à la merci des taureaux de l'arène internationale. Je suis bien certain que si je comptais sur ma force

1. C'est de cela que le Canada, la plus grande des petites nations dans le dernier conflit, doit donner l'exemple, et non du service militaire obligatoire, fût-ce à raison de deux mois par année. N.D.L.R.

physique pour m'assurer la vie dans mon milieu, je ne serais pas vivant longtemps, et ceux qui gouverneraient le pays seraient les plus forts physiquement. Ainsi en est-il toujours quand les nations s'appuient sur la force militaire pour maintenir leur position. C'est un signe de barbarie que d'avoir la règle du plus fort. Et j'ajouterais — sans vouloir atténuer l'horreur des grandes souffrances que portent les petites nations — que leur droit de se défendre n'est pas absolu ou inconditionnel; il doit être établi en fonction des responsabilités qu'elles encourent dans l'établissement des conditions qui ont conduit à la guerre.

« Pour ce qui est de la question de l'ordre international et des guerres, je rappelle que ce n'est pas mon point de vue que j'exposais là autant que celui de divers écrivains catholiques de réputation. Non pas que je veuille me dissocier de cette opinion — bien au contraire — mais je ne saurais m'en attribuer la responsabilité première. Elle relève, en fait, d'une autorité plus élevée que celle qu'aucun individu pourrait par lui-même lui conférer. Clairement et explicitement exprimée, elle constitue sous certaines réserves, la contribution de la présente génération à la théorie de la guerre et elle fut formulée par un groupe de théologiens à l'occasion d'une convention tenue à Fribourg vers 1930.

« Je dis que ces théologiens ont explicitement mis cette opinion à notre disposition, mais elle n'est qu'une conclusion implicite contenue dès les débuts dans la doctrine de la guerre juste et dérivée d'elle. Elle est présupposée dans la théorie qu'ont développée saint Augustin et saint Thomas, qui ne la mentionnent pas expressément. Et cela est clair surtout dans les ouvrages de De Victoria, qui a poussé plus loin les principes thomistes et chez qui ce présupposé est équivalent ou plus vaguement exprimé presque à chaque page. Le rôle des théologiens d'aujourd'hui n'a été que d'explicitier et d'actualiser ce qui était implicite ou en puissance.

« Conséquemment, vous ne pouvez accepter la théorie de la guerre juste sans tenir compte de cette présupposition, maintenant explicite. Vous ne sauriez davantage la séparer de la théorie qu'une maison de ses fondations. La guerre ne peut être acceptée qu'en dernier ressort, que s'il n'existe aucun autre moyen de régler les différends internationaux ; autrement dit

elle ne saurait devenir acceptable que s'il n'existe pas de société internationale véritable. Dès qu'il existe une véritable telle société, aucune guerre juste n'est plus possible, du moins en tant que guerre d'agression.

« Se pose alors la question de fait : quand y a-t-il une véritable société internationale ? A quel moment précis de l'histoire les guerres internationales perdent-elles toute justification ? Les théologiens concernés estimèrent qu'à tout événement un tel état de chose existe de nos jours et s'exprime dans la Société des Nations, de sorte que la guerre devient un moyen illégitime de réaliser la justice internationale. Par le pacte Kellog, les nations signataires elles-mêmes mettaient la guerre hors la loi. Tout manquement à cet accord devient évidemment inexcusable, coupable. Dès que les nations ont admis l'idéal et leur devoir de le réaliser, elles n'ont plus d'excuse à s'en écarter, pas plus que nous ne pouvons excuser les péchés de l'individu, qui sont aussi un écart du droit chemin. Le fait que les individus, tous les individus continuent en fait de pécher, ne rend pas le péché juste ; il postule seulement la condamnation de tous les individus. De même, dès que les nations ont compris leur devoir, les négligences sont criminelles, si communes qu'elles soient.

« Quant à moi, j'irais plus loin que les théologiens de Fribourg. Je ne crois pas que nous ayons eu à attendre jusqu'à la Société des Nations pour avoir une véritable société internationale. Les fondements spirituels d'une telle société sont déjà dans les enseignements de Jésus et de sa doctrine de la vigne et des branches, dans le Corps Mystique : toutes les nations doivent s'unir dans une seule vie surnaturelle, et il ne doit plus y avoir ni Grecs, ni Hébreux... On peut allouer un certain temps (mais pas vingt siècles) pour la réalisation de cet idéal socialement et politiquement ; passé ce temps, la guerre devient pure anarchie — sans justification morale aucune, crime contre l'humanité et le Corps Mystique. L'idéal fut en fait réalisé dès l'époque de Constantin et l'unité qu'il effectua se brisa largement sous l'effet d'un nationalisme exagéré — c'est-à-dire par le péché des nations chrétiennes contre le Corps Mystique — et cela avant même les invasions barbares. Voyez les causes de la défection de l'Égypte, de la Syrie, de l'Arménie, de la Perse,

de Byzance elle-même de l'unité de foi et de charité : dans chaque cas, le nationalisme en fut la cause véritable.

« De nouveau en Europe, Charlemagne réalisa l'unité. Elle fut détruite par les querelles des princes réclamant justice. Elle exista de nouveau au 12^{ième} siècle, dans une certaine mesure, par le Saint Empire Romain. De sorte que je ne doute pas que presque toutes, sinon toutes les guerres depuis le temps de Clovis ont été injustes. Nous avons assisté en Europe à une série sans fin de guerres fratricides entre des princes chrétiens. Histoire de meurtres ! Et si à un moment donné l'une de ces nations prise en particulier pouvait être considérée comme poursuivant une guerre de défense, c'était seulement parce que l'autre nation était la plus forte ; à la génération suivante la nation en défense devenait à son tour l'agresseur. Si bien que, même en jugeant du caractère défensif d'une guerre, il nous est impossible de l'isoler et de l'étudier séparément du reste de l'histoire de cette nation ; il faut la considérer comme une pièce de la politique d'ensemble de la nation.

« Le dernier paragraphe de la déclaration de Fribourg apporte des points de vue intéressants sur le sujet des guerres de défense. Il distingue les guerres de défense morale, alors qu'une nation se bat vraiment pour son existence contre un agresseur, et les guerres de pseudo-défense où une nation, se retranchant pieusement derrière la défense de son existence même, défend en réalité ses intérêts et sa sécurité, c'est-à-dire un empire immense, généralement mal acquis, et le droit de dominer d'autres nations. Ce dernier groupe de guerres, bien que prenant les apparences de luttes défensives — grâce d'ailleurs au battage d'un sentiment nationaliste exagéré et d'une propagande mensongère — n'ont aucune justification morale. Telles furent les deux grandes-guerres mondiales numérotées I et II. Elles furent des guerres conduites pour défendre des empires et une domination mondiale par la destruction complète des rivaux.

« S'il s'agit d'une véritable guerre à caractère moral (ce qu'il faut juger, ainsi que je l'ai dit précédemment, non seulement en fonction du cas isolé mais à la lumière de toute l'histoire et de la politique d'une nation), il est évident qu'une nation a le droit de se défendre. Mais de telles guerres sont rares et il serait difficile d'en trouver même quelques exemples dans l'histoire

de l'Europe. Mis en face d'une société internationale constituée, la situation reste la même que pour l'individu dans la société civile : bien qu'une nation n'ait pas le droit de se faire justice à elle-même, elle peut se défendre contre l'agression réelle.

John-J. HUGO, ptre.

Sans commentaire

Nous lisons dans l'*Évangéline* de Moncton (12-7-45), sous la plume de M. Léandre LeGresley, la note suivante :

« Nous venons de recevoir un communiqué de Frédéricion pour annoncer que le gouvernement donnera encore plus d'attention aux programmes radiophoniques pour les écoles au cours de la prochaine année scolaire. L'on insiste sur la valeur de ces programmes pour faciliter le rôle de l'institutrice et pour intéresser davantage les élèves.

Nous ne doutons nullement que ces programmes rendent de grands services à la cause de l'éducation de la province, mais nous nous demandons avec anxiété pourquoi il n'y a pas de ces programmes pour les élèves français. Tous ces programmes, au moins dix par semaine, s'adressent aux élèves de langue anglaise. Les Français des Provinces maritimes, au nombre de 250,000, possèdent également des radios, et paient des taxes qui permettent la préparation de tels programmes.

Si la radio est d'un si grand secours à l'éducateur et à l'élève, les petits Français ont le droit d'en tirer profit. Lors de la réunion de l'Association des Institutrices du Nouveau-Brunswick, l'on a protesté contre le fait qu'aucun programme radiophonique ne s'adressait aux élèves français. La faute en est à Radio-Canada qui devrait nous faciliter ces programmes et au gouvernement provincial qui devrait tenir compte du fait français dans la province.

Tous ceux qui s'intéressent à l'éducation dans la province devraient laisser savoir à qui de droit que nous secondons les institutrices françaises pour demander des programmes français pour nos petits Français. »

Le duel fédéral-provincial

Le 6 août 1945 s'ouvrait à Ottawa une conférence fédérale-provinciale convoquée par le gouvernement canadien aux fins de rajuster les relations financières et fiscales entre le pouvoir central et les divers gouvernements provinciaux. Les premiers ministres des neuf provinces ont pris place autour de M. Mackenzie King, à la table du greffier, à la Chambre des Communes. Les délégués des provinces, ainsi que la plupart des ministres fédéraux, occupaient les banquettes des députés. Les délibérations ont duré cinq jours, après quoi la conférence a été ajournée, sans avoir accompli d'autre besogne que de nommer différents comités qui se livreront à l'étude minutieuse des chapitres du mémoire fédéral, un document de quelque 35,000 mots. Dans quelques semaines, en novembre très probablement, les premiers ministres se réuniront de nouveau, cette fois pour prendre des décisions capitales pour l'avenir de notre pays.

Le chef politique du Canada français, M. Maurice Duplessis, a fait preuve de beaucoup de sagesse et de prudence. Il n'a pas fait claquer vainement les portes, ce qui lui aurait valu l'odieux général. Il a reconnu, comme Canadien, la nécessité de la collaboration et de l'harmonie entre les nombreux gouvernements canadiens. Toutefois, il s'est affirmé carrément, avec une franchise dont nous le louons, un adversaire déterminé de la centralisation administrative, ajoutant qu'il existe certains intérêts sacrés au sujet desquels les Canadiens français ne transigeront jamais. Quant au mémoire lui-même, qui contient de nom-

breuses propositions, M. Duplessis est d'avis que le temps est mal choisi pour les discuter, et qu'il vaut infiniment mieux prendre la peine nécessaire de les étudier soigneusement au lieu d'adopter des décisions hâtives. Le sujet est en effet trop grave pour céder à l'emballement et à la précipitation.

Car il ne s'agit rien de moins que de reviser entièrement l'économie générale de notre constitution, même si les autorités fédérales, pour s'éviter des embarras, prennent bien soin de souligner qu'elles préféreraient de beaucoup des accords conclus avec les provinces à des amendements à la Loi de l'Amérique du Nord britannique. On les comprend aisément... Au fond, peu importe les méthodes auxquelles on ait recours, c'est le résultat seul qui compte. Le but avoué du gouvernement d'Ottawa, c'est de rogner considérablement sur les prérogatives des provinces et d'assumer des responsabilités qui relevaient jusqu'ici de leur juridiction. Nous en sommes arrivés à un point où la tiédeur est impossible; il faut faire son choix entre le régime fédératif que nous avons connu depuis 1867, même si la lettre et l'esprit en ont été constamment violés, et l'union législative que nos pères ont rejetée jadis et à laquelle on veut nous ramener par des biais. Le débat est d'envergure et exige une conscience nette de l'enjeu.

Pour séduire les provinces, dont plusieurs connaissent des déficits chroniques, le gouvernement fédéral s'avance vers elles les mains chargées de cadeaux. Il promet de les aider à tous égards : rétablissement des anciens combattants, élimination des taudis, logements d'urgence, urbanisme, réadaptation industrielle, expansion des services agricoles, comités

patronaux-ouvriers de production, placements d'État, assurance-santé, aide financière pour la construction d'hôpitaux, accroissement des pensions de vieillesse, assistance-chômage pour compléter l'assurance-chômage, que sais-je encore ? On reste ébahi de toutes ces largesses... qui proviennent tout de même de la caisse du contribuable canadien. En échange de cette générosité suspecte, Ottawa demande aux provinces de lui abandonner les principales sources de revenus d'un État contemporain : l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations et les droits de succession. Pour permettre aux provinces de voir à l'administration des quelques services qui resteront encore de leur ressort, le gouvernement fédéral leur accordera des subsides annuels.

Nous n'entrons pas ici dans les détails de ces propositions qui sont fort habilement agencées et qui ébranleront sûrement les velléités autonomistes de certaines provinces. Nous en savons néanmoins assez pour nous rendre compte qu'il s'agit en toute rigueur de termes d'un chambardement constitutionnel et d'une répartition rénovée des attributions respectives du pouvoir central et des provinces. Sommes-nous prêts à procéder à cette transformation ? Toute la question est là.

Que certaines provinces voient à cette entente projetée des avantages, ce n'est pas à nous d'en discuter, encore qu'il nous paraisse chimérique de penser que la standardisation et l'uniformité arbitraires dans toutes les parties du Canada marquent un progrès économique et social. Ce qui retient notre attention, c'est ce que les Canadiens français perdraient à accepter telles quelles les propositions

fédérales. Demandons-nous d'abord pourquoi nos représentants aux conférences de Charlottetown et de Québec ont travaillé sans relâche à faire triompher le principe de la fédération. Agissaient-ils par caprice ou plutôt parce qu'ils avaient la certitude de défendre les intérêts essentiels de leurs compatriotes ?

Notre pays est mixte et le demeurera, — du moins tant que nous n'aurons pas consenti à abdiquer. Ce n'est pas un signe de faiblesse, ce peut être au contraire une source d'enrichissement. Les deux principaux groupes ethniques qui ont décidé un jour de s'associer *dans l'égalité* et dans l'honneur pour former ici un grand pays d'Amérique possèdent une religion différente, une langue différente, une culture différente, des traditions différentes, une conception philosophique et morale de la vie, de la famille, de l'État, irréductible l'une à l'autre. Dans ces conditions, comment est-il possible, autrement que par la force, de tout assimiler dans un grand tout ? Nous ne croyons pas que les Anglo-Canadiens, qui ont la légitime fierté de leurs origines, consentiraient à leur porter atteinte. Notre sentiment est identique au leur.

Par conséquent, il est vain et au surplus attentatoire aux droits acquis de l'une des parties contractantes au pacte fédératif, que de chercher à la priver de son indépendance dans la sphère d'action qui lui a été départie. On nous répond parfois, avec une attristante légèreté d'esprit, que les vieillards, par exemple, ont les mêmes exigences et les mêmes besoins dans toutes les parties du Canada et qu'il est donc ridicule de vouloir conserver aux provinces l'administration des pensions du vieil âge. C'est une

opinion à courte vue. C'est oublier que tout s'enchaîne dans la vie d'un peuple et que céder sur un point, en apparence peu litigieux, c'est compromettre l'équilibre et la solidité de l'édifice entier. Laissez-leur prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre, avertissait jadis le fabuliste, qui se révélait bon psychologue. Tout s'enchaîne, venons-nous d'écrire. On voit ainsi que des questions d'éducation, sur lesquelles aucun compromis n'est possible se greffent à la discussion des problèmes du travail, et que par le détour de la formation professionnelle, Ottawa cherche à saper l'autorité des provinces dans l'instruction de la jeunesse. Si nous ne sommes pas constamment en garde, nous nous réveillerons un beau matin entièrement sous la coupe du pouvoir central.

— Mais les provinces n'ont pas d'argent, pour assurer à la population les services sociaux qu'elle réclame ? Comment en auraient-elles, quand le fédéral prend tous les moyens pour leur ravir leurs sources de revenus, confiant que leur indigence les inclinera à passer par les fourches caudines du gouvernement central ? La situation financière des provinces n'offre rien de particulièrement compliqué, à condition qu'elles ne soient pas à la fois surchargées d'obligations de toutes sortes et qu'elles ne puissent pas prélever les fonds dont elles ont besoin pour les assumer sans être acculées à la mendicité. Depuis plusieurs années déjà, le jeu d'Ottawa est d'un simplisme parfait : si vous n'avez pas d'argent, je vais me substituer à votre place, et vous n'avez pas d'argent, parce que je vois à tenir fermement en mains les cordons de la bourse !

A la page 25 de son mémoire, le gouvernement fédéral écrit : « Étant donné, d'une part, les nécessités que nous venons d'exposer et, d'autre part, la responsabilité constitutionnelle des gouvernements provinciaux, il importe de mieux déterminer et de mieux comprendre les fonctions qui relèvent des gouvernements fédéral et provinciaux. » C'est bien aussi notre avis. Il faudrait qu'une fois pour toutes le gouvernement central se rendit compte qu'il émane de la volonté des provinces, qu'il n'est qu'un pouvoir constitué et qu'il ne doit intervenir que dans les matières d'intérêt international et national où les provinces seraient impuissantes à faire respecter leur autorité qu'elles consentent alors à déléguer à Ottawa.

Cela, c'est l'idéal, mais ne nous faisons pas d'illusions. Le projet fédéral, amendé ou non, sera bientôt adopté. Dans une conférence de presse, notre ministre de la Justice, M. Saint-Laurent, qui est un fidèle serviteur des idées centralisatrices et au demeurant un politicien d'une certaine naïveté, avouait que quelles que soient les divergences de vues ou les objections des provinces, le projet d'Ottawa serait néanmoins appliqué. La conférence fédérale-provinciale, dont la première phase s'est déroulée au début d'août, ne serait donc qu'un trompe-l'œil, sans grandes conséquences pratiques. Rien n'empêchera M. King de saboter la Confédération.

Toutefois, en dernier ressort, une opinion vigilante et agressive ferait peut-être réfléchir le politicien qui est en lui. Dans ces conjonctures, nous ne devons perdre aucune occasion de faire connaître notre dissentiment. Il faut spécialement que M. Duplessis se fasse, dans le rôle officiel et historique qui

est le sien, le champion de l'idéal autonomiste. Il a, dans le passé, donné de multiples preuves de sa compréhension de la division des pouvoirs au Canada. Qu'il ne faiblisse pas et qu'il ait la force nécessaire pour repousser le plat de lentilles qui lui est offert. C'est la seule chance que nous ayons de faire échec à ce nouvel attentat.

Jean NICOLET.

Le rationnement de la viande

Les fumées de la bataille électorale ne s'étaient pas encore dissipées que le gouvernement fédéral annonçait son intention de rationner la viande et les conserves. Beaucoup de gens se sont étonnés de cette décision, maintenant que la guerre d'Europe est terminée. La vérité, c'est qu'il importe de nourrir les populations affamées de là-bas. Cette préoccupation est légitime et d'inspiration chrétienne; il vaut mieux en effet apporter aux déshérités de la terre des aliments et des vêtements que des obus et des bombes atomiques.

Ce qui nous intrigue, c'est que les autorités aient attendu *après les élections* pour annoncer ce nouveau rationnement. Les besoins étaient-ils moins urgents avant le 11 juin ? Au cours de la campagne électorale, les ministres auraient eu une belle occasion de faire l'éducation de la population sur les misères endurées par des millions d'Européens et sur la nécessité d'y porter remède dans la mesure de nos ressources. Pourquoi le gouvernement ne nous a-t-il pas instruits à cet égard ?

Dame, il fallait d'abord gagner les élections et pour y arriver, comme d'habitude, il importait de cacher les véritables problèmes et se livrer au chantage et à l'intimidation. C'est ainsi que se passent les choses dans la « démocratie » canadienne où domine le parti unique dit libéral !

Victoire, tu n'es qu'un nom . . .

Au début de mai, l'Allemagne admettait son irrémédiable défaite. Le 8 du même mois, les Canadiens célébraient la victoire et le premier ministre, M. Mackenzie King, déclarait au nom de tous : « We rejoice in the final victory over Nazi Germany, for which we have all striven so hard and so long... »

Trois mois plus tard, le Japon capitulait à son tour. C'était le 15 août, fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, reine de la paix, pour ceux qui veulent le remarquer. Au Canada, autre jour de réjouissances. Ainsi qu'au 8 mai, les citoyens se sont répandus dans les rues pour acclamer ce nouveau triomphe. Accrochés à tous les mâts, des drapeaux étrangers chantaient dans la brise que nous avions gagné la guerre. L'un des réseaux de Radio-Canada, français de nom, bilingue de fait, n'en finissait plus de réitérer le *Te Deum*.

Deux fois donc, en d'éclatantes manifestations, les Canadiens se sont réjouis de l'écrasement de leurs ennemis et de la gloire de leurs armes. Avec excitation, ils ont célébré le double armistice de 1945. A les voir si joyeux et si fiers, on pouvait croire que leur pays s'était acquis d'extrêmes avantages et qu'il avait établi dans le monde la paix perpétuelle. Est-ce bien le sens de notre victoire ? Il s'en faut. Le peuple, grand enfant, ne demande qu'à se réjouir aux jours de commande. On l'a fait battre sans qu'il sache trop pourquoi. On l'assure qu'il a gagné. On marque une date à son triomphe et les réjouissances populaires se déchainent aussitôt. Les Cana-

diens, à deux fois, ont exulté dans les rues en fête. Il faudrait, tout de même, en chercher les raisons, s'il s'en trouve...

Si c'est le rôle constant du Canada de veiller sur le monde et de sauver l'Empire britannique, le calendrier se remplira de fêtes d'armistice. Depuis 1918, le pays célèbre sa première victoire sur l'Allemagne et la fin de la première grande guerre. Cette fête a inspiré au poète des gueux, Jean Narrache, une pièce qui reste de circonstance. C'est peut-être l'explication la plus profonde que nous possédions sur notre participation aux guerres mondiales et sur les réjouissances qui les suivent. D'après Hugo, le poète n'est-il pas un voyant ? Et ne sait-il pas, mieux que les autres philosophes, révéler les causes lointaines ? Relisons donc ces vers illuminés sur « la fête de l'armistice » :

« ...C'est toujours pas moé qui s'oppose
« à penser aux brav's qui sont morts
« en Franc' sans savoir pour quell' cause !
« Y'avaient trop d'cœur, c'est leu seul tort...

« Ah ! y'en est mort des bell's jeunesses !
« Ah ! pauvr's garçons tout pleins d'av'nir
« Vous êt's partis beurrés d' promesses,
« Vous êt's partis pour pus r'venir !

« Pauvr's p'tits ! y vous ont fait accroire
« qu' vous protégiez la société,
« l'Foyer, la Patrie ! c'était d'z'histoires !
« Vous croyiez qu'c'tait la vérité !

« Y'été ben beau votr' sacrifice
« mais ben inutil', pauvr's enfants !
« Y' a pus d'foi, pus d'mours, pus d'justice:
« Le monde est plus pourri qu'avant !... »

Cette poésie populaire, d'allure pessimiste, se rapproche beaucoup plus de la vérité que les discours officiels. En théorie, nous avons gagné la guerre. Où est notre victoire ? Quels avantages en tirons-nous ? Où sont nos sujets de réjouissances ? La justice est-elle à jamais restaurée dans le monde ? Les Canadiens entrent-ils dans une ère de bonheur et de prospérité ? En réalité, le Canada remporte une victoire vide. Il a défendu avec désintéressement les intérêts d'autrui. Il lui reste des tombes en pays étrangers et des dettes éternelles. A peu près aucun des prétendus buts de guerre qu'il s'est assignés après coup n'est atteint ; la situation internationale demeure aussi pleine de dangers qu'auparavant et la situation intérieure est plus mauvaise qu'elle l'était.

En dépit des motifs élevés et vertueux qui ont pu être donnés, la seule raison qui a conduit le Canada à déclarer la guerre à l'Allemagne le 10 septembre 1939, c'est son association avec l'Angleterre. L'écrasement du nazisme, la sauvegarde de la liberté, le triomphe de la justice, la croisade pour la civilisation chrétienne ne sont que d'honorables prétextes invoqués après le fait et de spéciaux stimulants pour ceux qu'il fallait conduire au combat. Ottawa n'avait qu'un but de guerre : conserver l'hégémonie de la Grande-Bretagne en Europe et défendre la domination britannique à travers le monde. C'était le but invouable. Il serait donc indiscret d'en parler ici et il convient

plutôt de rechercher si les buts de guerre avoués ont été atteints.

On a fort abusé de la civilisation chrétienne. Il fallait terrasser le nazisme, nouvelle forme de barbarie ennemie de toutes les religions. C'est fait. Mais qui domine maintenant l'Europe ? C'est la Russie. De toutes les nations européennes, la nation russe est celle qui a le moins subi l'influence de la civilisation chrétienne. Plus que le nazisme et le fascisme réunis, et depuis plus longtemps, le communisme combat la foi en Dieu et multiplie les martyrs. Il resserre maintenant son étreinte sur des pays libres auparavant de professer la religion de leur choix. Au triomphe de la Russie, en une seule année, sous le plan de l'Aide dite mutuelle, le Canada a contribué près de 25 millions. Ce n'était peut-être pas l'effet cherché ; mais ces millions ont aidé efficacement à déraciner la civilisation chrétienne dans les Balkans et sur les rives de la mer Baltique. Voilà donc un but de guerre qui n'a pas été réalisé. Il est vrai que, depuis que la force et le succès sont passés du côté des nations unies, il en est assez peu question...

La liberté des peuples et la justice dans les relations internationales sont-elles restaurées ? Il n'en est rien. Les querelles et la spoliation subsistent partout. Quand les troupes allemandes déferlent de la Silésie vers Varsovie, le Canada sonne l'appel aux armes ; quand les troupes russes occupent et gardent la moitié du territoire polonais, le Canada juge l'heure venue de faire la paix. L'injustice commise envers cette première alliée interdit au Canada de rappeler trop haut l'attitude chevaleresque qu'il avait empruntée. Du moment que l'Empire britan-

nique est sauf, la liberté des peuples, la justice et même la démocratie deviennent pour Ottawa choses secondaires.

On nous a invités parfois à combattre pour la libération de la France. On a même prétendu qu'il nous incombait de sauver la civilisation française en péril. S'il y avait eu là-dedans une ombre de sincérité, cet appel aux sentiments aurait pu porter. Mais comment croire que ceux qui s'évertuent ici à nier le fait français puissent sérieusement nous exhorter à combattre pour la France et sa culture ? Nous savons trop bien que, si un conflit mettait aux prises Londres et Paris, on nous enjoindrait, sans égard pour la cause, de soutenir vaillamment l'Empire britannique. Le Canada n'a pas mis son drapeau en berne lorsque la flotte impériale a massacré quelques milliers de marins français à Mers-el-Kébir. Tout récemment encore, des troupes britanniques sont intervenues en Syrie et au Liban pour en chasser la France en dépit de droits séculaires. Il n'est pas à notre connaissance que le Canada ait protesté à Londres. Enfin, malgré l'Entente cordiale et malgré la participation à une guerre commune, la France a été traitée comme une puissance de second ordre par ses alliés et elle doit reconquérir d'arrache-pied la place qu'elle occupait dans le monde. Si vraiment le Canada a combattu pour la France comme il a été dit, on tarde beaucoup, dans les grandes capitales, à reconnaître la victoire canadienne. Mais il n'y avait rien d'autre, en cette assertion, qu'un attrape-nigaud qui a bien fonctionné.

Quand les Allemands ont déclenché leur guerre « fraîche et joyeuse », les gouvernements à Ottawa

ont opté pour la participation « libre, volontaire et modérée ». Le temps a fait bon marché de ces formules trompeuses. Guerroyant pour l'Angleterre et l'Empire, le Canada a couru au-devant du danger. Il aurait pu rester neutre comme l'Irlande, aussi longtemps que les États-Unis du moins. Mais il fallait aller au-devant de l'ennemi... comme Dollard. C'est pourquoi, sans provocation, sans « casus belli », le gouvernement fédéral a décrété l'état de guerre entre le Dominion et le Reich allemand. « Qui aime le danger périra ». Le Canada est venu à deux doigts de sa perte après la chute de la France et c'est à ce moment que la guerre des autres est devenue « notre guerre ». On put alors proclamer: « From the gray Atlantic to the blue Pacific the Canadian people have fashioned a way of life that is good, a way of life for which they are fighting ». Il y avait un meilleur moyen de sauvegarder notre mentalité et notre mode de vie, c'était de nous mêler de nos affaires. Ce moyen, trop simple et trop peu coûteux, fut rapidement écarté. Le Canada voulut délibérément avoir des ennemis et résolut de sauver l'univers, terme synonyme de l'Empire britannique à Ottawa. S'étant jeté dans le péril le plus grave, le pays en sort, par hasard ou par miracle, affaibli en hommes, chargé de dettes et de problèmes, économiquement déséquilibré. Échapper au pire après l'avoir couru, c'est la victoire.

Cette victoire a coûté au Canada la vie de 40.000 jeunes Canadiens et, en argent, tout près de dix-sept milliards. Ces morts ont été sacrifiés à l'Angleterre et c'est en grande partie pour elle que ces milliards ont été dépensés. L'unique but de guerre étant d'em-

pêcher la liquidation de l'Empire britannique, c'est à ce compte qu'il faut inscrire le sang versé et l'argent dépensé. D'autre part, la Grande-Bretagne rentre en possession de ses colonies perdues en Afrique et en Asie et elle exige des réparations de l'ennemi. Le Canada n'a aucun territoire à recouvrer, pas même le Labrador. Il n'attend d'avantages de personne. Il assume, au contraire, de nouvelles obligations internationales. Il portera un fardeau de dettes épuisant pendant des années. Aux cris factices d'une victoire sans avantage, se mêlent les plaintes des contribuables et des sanglots de deuils.

Les Canadiens, tous ensemble, en ont pour longtemps à payer leur victoire à la Pyrrhus. Pour leur part, les Canadiens français ne retirent rien de leur participation à la guerre. En 1774, pour inciter nos ancêtres à soutenir sa cause contre ses colonies récalcitrantes, l'Angleterre leur accordait un régime plus généreux sous le nom de l'Acte de Québec. Cet heureux précédent n'a pas inspiré la majorité anglo-canadienne lorsqu'elle a imposé la guerre pour l'Empire à la minorité française. Elle aurait pu dire avec fair play : « Compatriotes de langue française, nous vous demandons pour l'Angleterre qui nous est chère la vie de vos enfants et l'obole des pauvres que vous êtes. Mais vous ne nous vaincrez pas en générosité. Nous reconnaissons vos justes griefs. Désormais vos minorités dans les provinces anglaises pourront librement vivre leur vie nationale; elles cesseront de payer des taxes pour des écoles publiques qui ne leur servent pas et elles enseigneront leur langue et leur religion comme il leur plaira. Nous admettons honnêtement que votre province-

mère, Québec, est constituée en réserve. Nous reconnaitrons désormais que le pays est bilingue d'un océan à l'autre et que le Québécois est partout dans sa patrie au Canada. Nous concédons que vous n'avez pas votre part des emplois publics, même que vous en êtes systématiquement évincés. Nous vous donnons l'assurance que, dès le premier jour de la guerre, cette situation cessera. Nous acceptons ce droit naturel et constitutionnel que vous avez de vous développer selon votre mentalité propre et nous nous engageons à le respecter dans la législation et dans nos comportements. Nous vous prions d'accepter en cette guerre qui sera coûteuse et sanglante « l'égalité de sacrifices », mais nous ne pourrions faire cette demande sans honte à moins de vous accorder d'abord la pleine égalité de privilèges ».

Ce discours n'a pas été tenu. Au contraire, pendant la guerre, la liste des griefs canadiens-français s'est allongée. Un amendement à la constitution a faussé le mécanisme d'une équitable représentation à la Chambre des Communes. Contre toutes les promesses, la conscription a été appliquée. A un peuple de salariés, on a imposé des taxes sur le revenu si radicales qu'il ne lui reste plus qu'à vivre au jour le jour. La province de Québec, qui paye le tiers des impôts fédéraux, n'a pas été exemptée du don des milliards à des pays auxquels elle doit un peu moins que rien. Les usines de guerre ont accéléré l'exode rural et accru le pourcentage de la population urbaine. On a constitué l'armée féminine et on a recruté partout des ouvrières sans égard pour les principes familiaux et sociaux. Lorsqu'il s'est agi d'instaurer les allocations familiales, on a eu soin de recourir au

taux décroissant sous le prétexte que la culotte de l'ainé pouvait servir « au petit dernier ». Des compagnies d'État ont été établies dans lesquelles la part des Canadiens français était à peu près nulle. Dans l'armée, le français a été systématiquement banni et a été considéré tout au plus comme une langue propre à être parlée entre troupiers. Le service militaire, volontaire plus ou moins et contraint plus que moins, est devenu une vaste entreprise d'assimilation. Toute l'autorité que pouvaient conférer les mesures de guerre a été mise en œuvre pour battre en brèche l'autonomie provinciale. Malgré la soumission patiente du peuple, malgré la précieuse participation de nos agriculteurs, de nos ouvriers et de nos militaires à la guerre, malgré le zèle de nos nombreux « collaborateurs », nous avons été injuriés par maintes publications amères et par plus d'un discoureur. Enfin, la guerre est à peine finie qu'il est question d'établir le service militaire en permanence et de perpétuer une mesure qui dissocie la famille. Ce bilan rapide reste encore incomplet et, la preuve, c'est qu'on y chercherait vainement des sujets de réjouissance pour la célébration de l'armistice...

Si ce n'est de sortir du danger dans lequel il s'était aveuglément jeté, le Canada ne retire aucun avantage de la victoire. La civilisation chrétienne voit debout devant elle un Attila plus redoutable que le premier. La liberté des petits peuples et les droits des minorités sont des notions historiques perdues. La justice est le jouet de la force. La paix n'est en rien assurée et la défiance préside aux relations internationales. Les buts de guerre proclamés par notre pays sont mis au rancart comme de passagères velléités. Aux Cana-

diens, il reste des deuils et des taxes. Les Canadiens français, en particulier, ont vu s'allonger la série de leurs griefs. La situation internationale demeure aussi inquiétante qu'à l'époque de Munich et, au Canada, « l'unité nationale » est à refaire. Où sont nos sujets de réjouissances ? Victoire, tu n'es qu'un nom !

Dominique BEAUDIN.

Le chemin de Damas ?

Henry Torrès, avocat célèbre au Barreau de Paris, devenu depuis la guerre directeur de l'hebdomadaire *France-Amérique*, se vante fréquemment d'être gaulliste jusqu'à la garde. C'est dire qu'il approuve des deux mains les procès et les exécutions qui ont cours en France et dont nous entretenait en juin dernier notre excellent collaborateur Dominique Beaudin, dans un article piquant et allègre qui n'est pas passé inaperçu. Or, voici que M. Torrès lui-même paraît s'inquiéter des conséquences pour la France d'une politique de vengeance. Il écrit notamment ceci : « Si nous éprouvons une sorte de souffrance physique, chaque fois qu'un lampiste paie pour le Comité des Forges, un Brasillach pour un Maurias et un Lejeune pour un Montigny ou un Prouvost, nous ne repoussons pas l'idée d'une amnistie implicite, étendue, sous le signe nécessaire de la réconciliation nationale, à tous ceux qui ont failli à l'intelligence ou au courage, sans manquer à l'honneur. On ne construit pas, en effet, une politique sur le souvenir d'indignations légitimes et de saintes colères. »

La vérité se fait jour après de longs cheminements... A beaucoup de Français qui se sont consacrés à l'œuvre néfaste de salir leur patrie à l'étranger, il faudrait rappeler le mot très juste de Biron à Henri IV, alors que ce dernier, désespéré, songeait à partir pour l'Angleterre : « Sortir de France seulement pour vingt-quatre heures, c'est s'en bannir à jamais. »

Deux anniversaires

Le mois de septembre a fourni l'occasion à ceux qui savent se souvenir de souligner deux dates importantes de notre histoire: le III^e centenaire de naissance de Louis Jolliet et le XXV^e anniversaire de fondation des Semaines sociales du Canada. Il n'y a évidemment entre les deux événements aucun point de contact, sauf qu'ils peuvent tous deux apporter de salutaires leçons de fierté.

Les journaux ont donné d'amples détails sur ces deux célébrations. Nous ne voulons ici que les marquer d'un trait, puisque notre revue est d'abord et avant tout consacrée à tout ce qui ajoute à notre patrimoine catholique et français.

Louis Jolliet possédait ces qualités de vision, d'audace, de persévérance, qui ont permis à nos ancêtres d'ouvrir tout un continent à la civilisation. Il était taillé dans cette belle étoffe de courage tranquille et de hardiesse résolue. Ce qui nous retient peut-être davantage, c'est qu'il était lui-même né en Nouvelle-France, né à Québec, selon le titre du beau livre qu'écrivait à son sujet notre cher et grand Alain Grandbois. Sir Thomas Chapais a eu raison d'écrire, au début de notre siècle, que « la gloire de Louis Jolliet est une gloire bien canadienne. Le découvreur du Mississippi naquit à Québec, il reçut son instruction à Québec, il se forma aux lettres et aux sciences à Québec, sa culture intellectuelle se fit exclusivement à Québec, cinquante ans à peine après la fondation de la colonie. Et il devint sans conteste l'un des hommes les plus remarquables de l'Amérique septentrionale au XVII^e siècle. Son histoire nous montre ce que pouvait être ici, pendant le règne du grand roi, la carrière d'un Canadien né, grandi et instruit sous le ciel de la Nouvelle-France. »

Plusieurs institutions ont tenu à s'associer pour rendre à ce Canadien illustre l'hommage qui lui était dû; un concours d'histoire permettra aux collégiens et aux adultes de se familiariser avec cette grande geste française et de mieux connaître l'atmosphère exaltante de l'époque. Il faut toutefois féliciter plus particulièrement la *Société d'Histoire régionale de Québec*, qui a pris l'initiative de ces diverses manifestations et a su les mener à bonne fin.

* * *

Les Semaines sociales du Canada sont nées de la pensée sociale et du zèle apostolique du R. P. Papin Archambault, s.j., que la *Ligue d'Action nationale* s'honore de compter parmi ses directeurs de la première heure. Il y a vingt-cinq ans, soit très peu de temps après la première guerre mondiale qui avait jeté beaucoup de confusion dans les esprits, il était opportun d'établir un programme économique et social fondé sur des principes sûrs, puisés aux sources de l'enseignement pontifical. Le Père Archambault, d'une activité toujours inlassable, sut s'entourer de collaborateurs animés de soucis élevés et d'une volonté de restauration chrétienne. Les Semaines sociales étaient nées.

Depuis lors, elles ont dispensé partout leur enseignement. Des spécialistes de notre milieu canadien-français ont recherché des applications, concrètes et adaptées à nos exigences locales, des données générales de la science sociale catholique, qui a connu une telle expansion depuis la lumineuse encyclique *Rerum Novarum*, complétée quarante ans plus tard, en 1931, par *Quadragesimo Anno*. Au moment où le fascisme de droite en Allemagne et en Italie et le fascisme de gauche en Russie soviétique, tous deux également totalitaires, également matérialistes, également négateurs des valeurs spirituelles et des libertés essentielles de la personne humaine, cherchaient à se diviser le monde, les catholiques s'employèrent à faire triompher une saine hiérarchie des valeurs, à établir un équilibre nécessaire entre l'autorité et la liberté, à ne pas sacrifier la justice pour l'ordre ou l'ordre pour la justice. Tâche ardue, nécessaire, toujours à poursuivre, même dans une province qui se dit et se veut catholique.

Un quart de siècle, c'est une étape importante dans la vie d'un mouvement de pensée. Les Semaines sociales du Canada sont devenues une institution permanente et nous savons que leur disparition serait pour nous un coup très dur. Nous n'avons pas à redouter une semblable éventualité. Plus vigoureuses que jamais, elles entendent continuer une œuvre dont les bienfaits ne se comptent plus.

R. D.

Courrier des lettres

Bonheur d'occasion

Un beau, un très grand roman, le seul peut-être qui ait réussi ce tour de force de faire l'unanimité élogieuse de la critique. Un roman tel que nous n'eussions pas osé en espérer un semblable au Canada français. Un roman qui nous est offert par une jeune femme manitobaine, nouvel exemple de notre vitalité intellectuelle. Mais ce n'est pas le lieu d'échafauder une thèse, mais bien plutôt d'inscrire quelques réflexions en marge de l'œuvre remarquable de Gabrielle Roy.

Pour son premier ouvrage publié, cet écrivain n'a pas redouté une entreprise de longue haleine; plus de cinq cents pages d'un texte suffisamment serré pour raconter une tranche de vie s'étendant sur quelques semaines seulement, dans un quartier ouvrier, Saint-Henri, et centrée autour d'une seule famille, les Lacasse. C'est peu de dire que jamais l'intérêt ne faiblit; au contraire, il s'accroît de chapitre en chapitre, au fur et à mesure que se développent, en un tout organique d'une admirable composition, les étapes douloureuses et cocasses d'un destin comme tant d'autres.

Rien ne me convainc davantage des dons exceptionnels de Gabrielle Roy que cette aisance à se mouvoir en pleine pâte humaine, que ce souci d'équilibre entre les pauvres joies et les détresses quotidiennes des êtres. Le sujet qu'elle avait choisi se prêtait à un vulgaire mélodrame où Margot eût volontiers pleuré ou à une charge humoristique.

Bonheur d'occasion n'est ni l'un ni l'autre ; on décèle constamment chez l'auteur un respect infini de ses personnages, cette affection intelligente et avisée pour les hommes et les femmes nés de son imagination, par laquelle s'affirment les plus grands. Il ne s'agit pas de s'attendrir ni de se divertir, mais de transposer la vie, sans aucune trahison, sans aucune collusion. Cela, qui est le plus difficile, Gabrielle Roy l'a accompli avec une maîtrise qui déconcerte.

Nous sommes en hiver, pendant les mois de ce qu'on est convenu d'appeler la drôle de guerre, alors que le conflit déclanché avait eu peu de répercussions chez nous et n'avait pas encore mis fin au chômage chronique dont souffrait notre classe ouvrière depuis une dizaine d'années. Par l'ainée qui travaille au comptoir dans un magasin de .5, .10, .15, par Florentine, jolie et menue, petite fleur grêle poussée en un sol ingrat, nous pénétrons dans la famille Lacasse. Le père, Azarius, occupe tour à tour de petits emplois qui ne lui permettent pas de faire vivre convenablement sa femme, Rose-Anna, enceinte d'un douzième enfant. Toute cette marmaille se débat héroiquement contre la misère. Le fils Eugène s'enrôlera pour apporter quelques dollars chaque mois à la famille. Le petit Daniel, qui a manqué des soins élémentaires, ira mourir dans un hôpital. La silencieuse et douce Yvonne avouera désirer se faire religieuse. Les autres se perdent dans le magma familial. Et Florentine, après des aventures douloureuses, épousera Emmanuel Létourneau, sans qu'il sache jamais qu'elle a aimé jusqu'à la faute le dur et hautain Jean Lévesque.

Que de morceaux de bravoure, de couplets à l'emporte-pièce, Gabrielle Roy a su éviter! Elle frôle constamment l'écueil, sans jamais perdre le fil de son intrigue, sans dévier de la ligne de conduite qu'elle s'est tracée. On me dit qu'elle a voulu vivre au milieu de ses personnages, qu'elle les a observés de son œil sagace pendant des jours et des jours, afin de respecter pleinement leur vérité. Ce scrupule, qui indique une probité exemplaire, ne me toucherait pas tellement, si nous ne lisions aujourd'hui que des pages rédigées selon l'esthétique myope et pseudo-scientifique des réalistes. Il n'en est rien. La famille Lacasse existe-t-elle en chair et en os? Il n'importe. Ce que nous savons de science sûre, c'est qu'elle existe à jamais en nous, qu'elle a reçu du romancier le don de dépasser le terme de son existence humaine.

On hésite à découvrir dans Florentine ou dans sa mère Rose-Anna la figure centrale de cette histoire. Nous pénétrons peut-être mieux dans la psychologie de la première, nous participons davantage à ces débats qui se livrent dans son cœur ulcéré. Mais c'est Rose-Anna qui assure l'équilibre de l'ensemble, qui forme la clef de voûte de l'édifice. Ses vertus simples, son fanatisme familial, son souci de la durée, son courage sans faste et sans phrases, tout cela est rendu avec un relief saisissant. D'autant plus significatif, qu'il s'oppose à l'incapacité de son mari, Azarius, brave homme impuissant à s'adapter aux événements, fait pour une vie moins cahotée, beau parleur que l'abandon forcé de son métier a complètement déclassé. Le couple Lacasse évoque, à l'échelle ouvrière, le couple Pasquier.

Florentine exprime en elle-même et bien à son

insu tout l'orgueil, l'énergie, le besoin d'amour, de la petite bonne femme pour qui la vie a été rude, qui se sent écrasée par un atavisme de misère et un complexe social dont il lui paraît aussi difficile de s'évader que d'une prison. Sa faiblesse passagère pour Jean Lévesque, c'est aussi le besoin de s'affirmer, de se convaincre qu'elle n'est pas condamnée, elle aussi, à une existence étale, sans incidents. Et ce Jean Lévesque, dont l'on saisit moins les traits, marque lui aussi une volonté de reconquête. Quand, le soir, appuyé au parapet de Saint-Henri, il serre les poings, nous comprenons avec lui qu'il escaladera un jour la montée qui le sépare de Westmount. Peu de gens possèdent dans leurs désirs cette lucidité, cette dureté, mais on les retrouve néanmoins dans un état plus confus.

Bonheur d'occasion mériterait une étude d'envergure. Il faudrait citer ici et là quelques passages qui révèlent des dons admirables. Certaines scènes se gravent à jamais dans notre esprit: les préparatifs pour l'excursion à la campagne, chez les parents de Rosa-Anna qui, « cousait pour la fête, en se privant même de chanter pour ne pas effrayer sa joie »; la course solitaire et éperdue de Florentine à travers les rues, tellement désireuse de se prouver que ses appréhensions sont vaines; la visite de Rose-Anna à l'hôpital; le déménagement; la conversation déchirante au cours de laquelle Azarius annonce à sa femme que lui aussi, il vient de s'enrôler pour lui permettre de manger à sa faim, elle et les petits; le départ d'Emmanuel pour l'Europe. On pourrait continuer ainsi longtemps et je me rends compte combien cette énumération est arbitraire. On ne peut en effet rien

isoler dans la trame serrée de ce récit. A chaque page, c'est une observation d'une vérité criante, c'est l'analyse habile d'un sentiment inexprimable, ce sont quelques lignes qui nous font éprouver toute la poésie insoupçonnée des êtres simples, plus exactement toute la poésie authentique, de la plus belle qualité, qui jaillit de la plume, toujours réservée, de Gabrielle Roy.

Un rapprochement s'impose, et l'on n'a pas tardé de le faire, entre *Bonheur d'occasion* et *Au pied de la pente douce*. Le roman de Lemelin est plus caricatural, il témoigne d'un grossissement voulu, il manifeste aussi des intentions unanimistes plus ou moins conscientes chez son auteur. Gabrielle Roy aime mieux ses personnages et cela fait toute la différence du monde. Elle recherche moins le pittoresque, le morceau à effet, si réussi qu'il soit presque toujours chez Lemelin. Elle s'est penchée avec sollicitude sur des êtres rudement secoués par la vie et elle a voulu se faire l'interprète de leurs espoirs comme de leurs détresses. On peut rire à certains passages, mais c'est un rire de même essence qu'à certains tableaux de Fridolin: un rire près des larmes. Car il y a trop de vérité, trop d'accablement aussi, pour se permettre un franc éclat de rire. Nous sommes en face d'hommes et de femmes de notre sang, voués à un destin médiocre, et un cœur canadien-français bien placé ne peut pas ne pas s'émouvoir devant des misères qu'il sait être le partage d'un grand nombre parmi les siens. Qu'on m'entende bien: Gabrielle Roy est une artiste trop sensible, trop intelligente, pour avoir versé dans le roman à thèse. Elle ne démontre rien, elle a fait voir simplement ce que ses yeux ont vu, ce que nous tous, nous avons vu à maintes reprises,

mais ce qu'elle seule pouvait traduire dans une œuvre de grande classe, une œuvre qui fait envisager l'avenir avec espoir. Quand un petit peuple de trois millions d'habitants, en dépit de toutes les traverses et des épreuves auxquelles un autre moins bien trempé eût succombé, compte parmi la génération de ses romanciers de moins de quarante ans un Robert Charbonneau, un Roger Lemelin, un Rex Desmarchais, une Gabrielle Roy, il peut prouver une légitime fierté. Il n'a pas souffert, il n'a pas vécu en vain.

Les Hypocrites

On ne présente pas Berthelot Brunet à des lecteurs canadiens-français. Qui ne connaît ce chroniqueur disert, d'une érudition déconcertante et hétéroclite, qui a signé dans la plupart des journaux et revues de notre province des billets et des articles de critique ? J'avoue ne pas toujours goûter cette prose sautillante et tarabiscotée, avec d'incessantes reprises et des contradictions plus ou moins conscientes, cette prose qui fait des grâces et minaudes comme une vieille coquette toujours désireuse de plaire sans se donner. Certaines afféteries de style heurtent comme des blessures personnelles et le ton du monsieur qui veut scandaliser à tout pris devient tôt agaçant. C'est du bourgeoisisme à rebours, et le plus détestable, car on y sent trop le désir de briller, ne serait-ce que par ce que d'autres taisent, non pas tellement par hypocrisie, mais par un légitime souci de distinction et de dignité. Pourquoi serait-il plus noble d'exposer ses tares que ses vertus ? Si ce n'est qu'à ce compte-là qu'on devient affranchi...

Les livres de Berthelot Brunet posent tout le

problème de la sincérité, problème capital pour les écrivains français contemporains. Gide et Mauriac ont dit là-dessus des choses très importantes. Brunet veut voir partout du trompe-l'œil, du chiqué, du toc, en un mot de l'hypocrisie. Aux fins de sa démonstration, il n'hésite pas à confondre piété et bigoterie, probité et scrupule. Ce qui est, on l'avouera, assez injuste. De quel droit censure-t-il les gestes, les actes, jusqu'aux pensées secrètes de ses semblables ? Qui lui a conféré ce redoutable magistère ? On aimerait le savoir. Qu'il faille débrider certaines plaies, d'accord, mais est-il nécessaire de ne voir dans le monde et les hommes que des plaies ? C'est une curieuse déformation de l'esprit qui fausse toutes les perspectives.

Le premier tome des *Hypocrites* porte le sous-titre de *La folle expérience de Philippe*. On ne le lit pas sans intérêt, bien au contraire. Ce roman, qui est une tranche de vie à peine transposée et l'on croit même à l'occasion découvrir des personnages bien connus (mais c'est un jeu auquel nous ne voulons pas nous livrer) révèle une psychologie très déliée, très sûre d'elle-même dans l'art de démêler les mobiles complexes qui poussent un être à agir. Le texte est serti d'aphorismes d'une grande vérité, d'observations qui vont loin dans la connaissance des détours du cœur humain.

Philippe est un jeune homme timide et orgueilleux, qui brûle de s'affranchir des conventions reçues et qui croit entrevoir un débouché à sa nature instable dans le cynisme. Très jeune, il méprise son père, un brave homme vaniteux et d'esprit assez court, pour la simple raison qu'il est son père. La littérature,

qu'il absorbe comme d'autres engouffrent des cachets d'aspirine, contribue à lui mettre dans la tête l'idée saugrenue qu'il est un être d'essence supérieure et par conséquent bien au-dessus de ces bourgeois qui ont peur de se rendre au bout de leurs passions. Quand son père se meurt et qu'il s'en va quérir un médecin, il s'arrête en route à une taverne. « Philippe regardait l'heure et se donnait encore du répit. Des larmes lui venaient, au souvenir de son été Baudelaire, le soleil sur le lac agrandi, surtout les soirs roses, lorsqu'au bout des terres, le train pleurard et romance étirait avec lui toutes les plaintes et les nuages de l'horizon violet. » Pour s'affirmer à lui-même qu'il existe pleinement, il ne trouve rien de mieux à faire que de se rendre à un lupanar, en participant sans doute au cliché romantique et combien désuet de la prostituée à l'âme éblouissante de pureté. Un joli petit salaud, ce Philippe !

Comme les fruits passent la promesse des fleurs, toute la vie de Philippe sera une descente aux enfers. Non pas pour des motifs métaphysiques ou mû par une inflexible fatalité, comme l'enfant Rimbaud, mais tout simplement parce qu'il est le peu enviable détenteur d'une âme dégradée. Il salit tout ce qu'il touche. Son amitié est toujours intéressée ; elle lui sert ou à exploiter ses amis qu'il tape sans aucune vergogne ou à se venger des bienfaits qu'il en a reçus. Quant à l'amour, on imagine assez de quelle façon ce bonhomme en use. Non content de s'assouvir chez les filles, il aime jeter le trouble dans l'âme des femmes de ses amis, sans même consentir à les aimer vraiment, car Philippe est évidemment incapable d'un sentiment noble, d'un geste désintéressé et généreux.

Il lui suffit de détruire ce qui l'entoure et se détruire lui-même; pour y arriver, l'alcool et la dope le servent admirablement, jusqu'au jour où il se convertit. Cette dernière partie du roman demeure toutefois la plus faible et la moins convaincante.

Au fond, Philippe n'est pas tellement le timide que nous dépeint Brunet, mais un lâche accompli, un pleutre conscient de sa déchéance et qui en tire quelque fierté malsaine, qu'il utilise aussi aux fins d'une production littéraire intermittente et faisandée. En tout, incapable de se fixer, de se tenir à une décision qu'il aurait librement prise. « Pour Philippe, il lui suffisait que le désir pointât, pour qu'il fût déjà réalisé, et, toute sa vie et en tout, avait-il jamais eu plus que des désirs ? Le reste n'était que de l'accessoire. » Destin malheureux, qui ne nous touche cependant que superficiellement, car ses fautes sont trop délibérées et choyées pour attirer la pitié.

Berthelot Brunet a donné naissance à l'un des personnages les plus répugnants de nos lettres. Ne lui nions pas le don de la vie; le romancier a su l'animer, nous le rendre présent. Son style s'est débarrassé des flonflons habituels d'une prose pomponnée et alambiquée; certains passages toutefois gagneraient à plus d'éclaircissement. L'ensemble n'en produit pas moins une impression forte, qui classe d'emblée Brunet parmi nos bons écrivains d'imagination.

Histoire de la province de Québec, tomes XIV, XV et XVI

Les trois derniers volumes parus de l'histoire-fleuve de Robert Rumilly nous conduisent de 1909,

l'arrivée de Bourassa à l'Assemblée législative de Québec, à 1911, la défaite de Laurier. Ils portent en sous-titre: sir Lomer Gouin, Mgr Bruchesi, Défaite de Laurier, mais il n'est pas excessif d'écrire qu'au cours de ces années, c'est la forte personnalité de M. Henri Bourassa qui domine constamment la scène politique, à Ottawa comme à Québec. Nous sommes à l'époque où de nombreux Canadiens français, irrités des lacunes déplorables des libéraux et des conservateurs, songent à épouser l'idéal nationaliste dont Bourassa et Lavergne se font les éloquents et entraînants porte-parole. Les événements devront décevoir ces légitimes aspirations, pour des motifs qu'il faudra bien un jour dégager, quand nous posséderons enfin au Canada français un historien des idées qui ont animé notre groupe ethnique au cours de son existence nationale.

J'ai eu souvent l'occasion d'écrire ce que je pense de la méthode historique de Rumilly. Mes griefs n'ont pas varié, mes éloges non plus. Ce qu'il perd en rigueur scientifique, il le rattrappe par un intérêt souvent palpitant, car il possède incontestablement le don de recréer la vie. A certaines pages, on dirait que ce Français, arrivé au Canada à l'âge d'homme, a vécu les événements dont il se fait l'annaliste. Cette intuition, doublée d'une patience inlassable au travail, le sert admirablement. Et on lui sait gré de l'objectivité dont il ne se départ jamais.

Inutile de retracer ici la trame de ces années. Le lecteur attentif ne peut s'empêcher toutefois de faire la remarque qu'il y a peu de choses qui changent au pays de Québec. Les sujets discutés il y a trente-cinq ans sont à peu près les mêmes qu'aujourd'hui.

Les réponses apportées aux questions posées n'ont pas tellement varié. Alors comme aujourd'hui, les partis redoutent les esprits indépendants, agressifs, créateurs, et cherchent à jeter l'odieux sur ceux qui s'écartent d'une discipline rigoureuse, sur ceux qui préfèrent la fidélité à quelques idées essentielles, au conformisme niveleur et stérile. A l'époque dont nous entretenait Rumilly, les libéraux s'inquiétaient de l'indépendance altière de Bourassa, et l'un de leurs interprètes les plus autorisés, Rodolphe Lemieux, déclarait ceci: « Il se fait gloire de vouloir détruire cette division en deux grands partis, qui, comme toute organisation humaine, a ses défauts, mais n'en est pas moins la seule solution pratique et raisonnable pour assurer le fonctionnement du régime parlementaire. S'il réussissait, il nous mènerait à ce régime de divisions à l'infini, qui est la cause la plus certaine de l'impuissance du régime parlementaire en France... » On croit rêver; c'était hier, il y a trente ans, et l'on croit entendre tel orateur, lire tel article de journal. Les arguments, les phrases mêmes, n'ont pas varié. Si Lemieux craignait l'écroulement des colonnes du temple, André Fauteux, esprit distingué, se montrait plus averti, qui eut ce mot joli: « Si Henri Bourassa est en marge des partis, il est néanmoins au cœur de la race. »

Alors comme aujourd'hui, il était de bon ton de couvrir toutes les abdications, tous les reculs, du manteau commode de l'unité nationale. A ses détracteurs nationalistes, qui lui reprochaient une conscience trop aisément satisfaite des intérêts canadiens, sir Lomer Gouin répondait: « Pour l'union des races, pour l'union des cœurs, nous en sommes, et nous y

travaillons. Mais nous y travaillons sans bruit, comme le grand fleuve qui roule paisiblement ses flots en semant l'abondance et la prospérité sur ses rives, et non pas comme les torrents qui se précipitent avec fracas des montagnes, et ne laissent après eux que des cailloux. » Comparaison n'est pas raison...

Alors comme aujourd'hui, les partis s'employaient à confondre les intérêts du Canada et de l'Angleterre, au bénéfice de celle-ci. Deux guerres en un quart de siècle l'ont amplement démontré. Pour ne pas blesser les susceptibilités de ses lecteurs, tout en servant la cause de son parti, un journal libéral se livrait à des exercices de haute voltige: « Nous sommes de ceux qui persistent à croire que le meilleur moyen de servir la cause de l'Empire britannique est, pour le Canada, de travailler à se développer et à se grandir, à devenir une nation riche et puissante; mais d'autre part nous reconnaissons qu'il est dans la vie d'un peuple des circonstances indépendantes de sa volonté, auxquelles il se doit de faire face; et si vraiment la situation de la Grande-Bretagne est aussi critique qu'on se plaît à nous le faire voir, nous ne voyons point comment nous soustraire à la fatalité... » Retenez bien la date: 27 mars 1909. Le couplet a beaucoup servi depuis.

A quoi bon insister davantage? L'histoire de Rumilly fourmille de ces rapprochements édifiants. Ils enseignent une chose: que nous sommes encore loin d'avoir atteint à l'admirable maturité politique du peuple anglais. Ce temps viendra sans doute; pourquoi ne pas l'espérer? En attendant, les bouquins de Rumilly nous obligent, par le récit détaillé de nos petites choses et de notre aveuglement, par le rappel

aussi de nos bonnes actions, à comprendre notre évolution, si lente soit-elle, et à en dégager la courbe. C'est un excellent service qu'ils nous rendent.

Mon deuil en rouge

Il est enfin paru, ce recueil de poèmes de Jovette Bernier, depuis si longtemps annoncé ! On avait même fini par ne plus y croire et voici qu'il nous arrive, sans prétention, avec ses chagrins et ses chansons. Depuis le temps de ses premiers travaux littéraires, l'auteur a parcouru beaucoup de chemin; il a quitté la zone d'obscurité pour déboucher dans la vive lumière de la publicité. La radio accomplit de ces miracles. Est-ce à dire que Jovette — le patronyme est depuis longtemps parti au pays des vieilles lunes — a perdu goût aux lettres ? Je n'en sais rien, mais la date des poèmes réunis dans *Mon Deuil en rouge* semblerait indiquer qu'il y a déjà quelques années qu'elle a dit adieu aux muses et que l'un de nos écrivains les plus richement doués a définitivement abandonné la gratuité de l'art. S'il en est ainsi, nous le regrettons vivement.

Poèmes charmants, souvent émouvants dans leur grâce fragile, au rythme allègre et juvénile. C'est dans ces vers bien chantants qu'excelle Jovette; on l'apprécie moins quand elle enfle un peu la voix et cherche à s'élever aux problèmes éternels. La forme de son talent la destine à célébrer l'amour et ses joies et ses détresses et ses regrets et à évoquer de grands voyages imaginaires sur des navires qui ne partiront jamais.

Je reviens d'un voyage débute par ces quelques vers de très belle venue:

Je reviens d'un voyage au large de la terre,
 Et je sais des chansons comme en chantaient naguère
 Les filles de Messine à la proue des vaisseaux,
 Des airs dont les paroles sont au fond de l'eau
 Comme l'anneau de Mélisande
 Comme la Ville d'Ys et les pêcheurs d'Islande.

Où Jovette donne véritablement la mesure de son art agréable et simple, c'est quand elle adopte le vers irrégulier, sans s'embarrasser des exigences rigoureuses de la rime. Elle réussit dans ce genre dégagé de petites chansons jolies, comme, par exemple, *Ils étaient quatre...* et *Trois nuages*.

Ils étaient quatre dans ma vie:
 D'abord ce fut le fort qui caressait mes mains,
 Il y avait le vieux qui pleurait pour un rien,
 Et qui pensait à tout, sauf à son agonie.
 Même le sage... un soir il a cru me charmer.
 C'est le fou que j'ai tant aimé.
 Ah ! je l'aimais à m'en damner !

Ils étaient quatre âmes en peine,
 Mais ils ne pouvaient rien pour apaiser la mienne
 L'un m'offrait bravoure et pain blanc.
 L'autre me faisait châtelaine.
 Le troisième évoqua la grâce d'un enfant
 Et le dernier que j'aimais tant,
 But tous les jours pendant sept ans.

Toujours le même que j'aimais,
 Et toujours quatre qu'ils étaient,
 Auprès de ma misère,
 Comme pour la civière
 Quand on porte quelqu'un en terre.

Tout cela, sans doute, n'est pas de cette poésie dite métaphysique et existentielle dont on se gargarise tellement de nos jours. Ne reconnaissons pas à Jovette Bernier des mérites qui ne sont pas les siens. La poésie n'est sûrement pas la grande angoisse de sa vie. Elle y a recours pour exprimer ses alarmes et ses joies et elle le fait avec une simplicité qui désarmerait ses plus irréductibles détracteurs. Ses

dons authentiques auraient pu la conduire plus loin dans la voie de la perfection littéraire. Elle a préféré l'immédait au durable et personne n'est autorisé à l'en blâmer.

Au pays de Québec

Il y a longtemps que Louvigny de Montigny s'occupe de la chose littéraire au Canada français. D'anciennes chroniques révèlent qu'il fut, avant d'avoir accédé à ses sereines fonctions administratives au Sénat, un polémiste dangereux et qu'il ne redoutait pas de se battre d'estoc et de taille. Depuis ce temps aboli, il lui arrive, assez peu fréquemment à vrai dire, de publier un ouvrage, pour se démontrer à lui-même sans doute qu'il n'a rien perdu de l'intérêt qu'il a toujours porté à nos lettres. Grand panégyriste de Louis Hémon auquel il a consacré un livre d'hommage, *La revanche de Maria Chapdelaine*, ses préoccupations intellectuelles l'ont toujours ramené aux questions de langue et à notre passé folklorique. Aujourd'hui, après plusieurs années de silence, il publie, dans une édition très soignée, des contes et images, illustrés avec goût par Raymonde Gravel.

L'ouvrage débute par une préface, sous la forme d'une lettre de l'auteur, « un sexagénaire pas trop déverdi », à son petit-fils Jacques. Cette missive fera beaucoup gloser. On s'étonne de trouver chez le conteur, que nous présumions assagi, des parties de paladin impérial, prêt à sonner de l'olifant pour secouer ses compatriotes, trop peu empressés, à son gré, à épouser en leur cœur la cause des démocraties anglo-saxonnes et de la Russie soviétique. Il s'en

prend véhémentement à ceux qu'il appelle gentiment « les exploiters du patriotisme inversé », estimant sans doute être l'exclusif détenteur du patriotisme pervers. C'est un titre de gloire que nous ne chercherons pas à lui ravir... A son petit-fils, qui n'est pas encore en âge de défendre l'intégrité de son esprit et l'indépendance de sa pensée, il enseigne que « le Canada s'est vu à deux doigts de devenir boche. » C'est une optique toute outaouaise...

Qu'on me permette un paragraphe qui donne bien le ton, assurément divertissant, de cette lettre-préface, qui se veut terrible et comminatoire: « J'ai résisté à l'ironie qui me poussait à décrire des états d'âme que la guerre a suscités parmi nos gens: benêts et vaniteux coloniaux qui tiennent rigueur de leur infériorité à la France aussi bien qu'à l'Angleterre, prêcheurs de l'isolationnisme, racoleurs de votes, profiteurs des calamités publiques. Le cautère de la caricature conviendrait à ces trublions qui ont fait de leur mieux pour saboter notre élan national, en ergotant sur la légitimité de cette guerre, du conflit déclenché, à leur avis, pour assurer la suprématie financière ou politique d'une puissance qui nous est étrangère sur une autre qui nous l'est tout autant. » Grâces soient rendues à M. de Montigny qui, à l'encontre de ses compatriotes, n'est pas benêt; est-on aussi sûr qu'il ne soit pas vaniteux? « Croisade, s'il en fut jamais », conclut l'« affectionné grand-papa ». On ne s'attendait sûrement pas à moins, la mesure était comble.

Les contes et images *Au Pays de Québec* laissent une impression confuse. L'auteur est incontestablement un homme cultivé, si l'on entend par là

quelqu'un qui a beaucoup lu et observé et n'est pas dénué du sens de l'humour. Mais le don irremplaçable de l'invention fait défaut et l'inspiration tourne court. Louvigny de Montigny se sent beaucoup plus à son aise quand il ne s'oblige pas à dérouler le fil d'une intrigue, qui nous réserve en général trop peu d'imprévu. Il excelle à la description minutieuse, dans une langue châtiée, servie par un vocabulaire abondant et rare, où l'on retrouve parfois certaines traces de pédantisme. Qu'on m'entende bien: il est heureux qu'un de nos écrivains connaisse le terme juste, l'expression précise, mais comme on dit familièrement, il ne faut pas nous en jeter plein les yeux. Déverser les richesses d'un dictionnaire dans un récit est une preuve d'érudition et de virtuosité, mais l'art y trouve-t-il son compte? Toute la question est là. On regrette sincèrement de ne pas s'émouvoir davantage en lisant *Au pays de Québec*, tout en reconnaissant que son auteur est un styliste distingué et un ami fervent de la langue française.

Sondages

Guy Sylvestre et Marcel Raymond sont à l'heure actuelle les deux meilleurs critiques du Canada français. Ils possèdent tous deux une connaissance exceptionnelle de la littérature française contemporaine et savent en dissenter avec une pertinence rarement défailante. Le premier a une tournure d'esprit plus philosophique, mais le second se rachète par une érudition plus vaste. Le premier est davantage attiré vers la poésie et les problèmes complexes de la technique poétique, tandis que le second sacrifie

surtout au dieu du théâtre. Au demeurant, deux écrivains solides, d'une langue robuste et ferme, d'une curiosité intellectuelle sans cesse en éveil.

Sylvestre vient de réunir en un mince bouquin quelques-unes de ses chroniques, celles sans doute auxquelles il reconnaît une valeur durable. Il a eu parfaitement raison, car trop de pages se perdent à jamais dans la poussière des journaux et des revues, des pages qui méritent un meilleur sort. Il est toujours détestable de faire la critique de la critique; ce travail au second degré n'est guère fructueux. Qu'il suffise de mentionner que l'auteur des *Sondages* aborde tour à tour, en de brefs chapitres, l'œuvre de Ghéon, de Rousseaux, d'Henri de Régnier, de Paul Valéry, d'Aragon, de Radiguet, de Montherlant, de Lawrence, et qu'il voit des poètes raciniens en Pius Servien et Pierre Benoit; la présence de ce dernier, parmi des poètes authentiques, n'est pas sans causer un peu d'étonnement. Au début du volume, des propos très justes sur la nature de l'art et le processus de la création artistique permettent de juger des conceptions intellectuelles de l'auteur; on souhaiterait toutefois que ces réflexions fussent plus élaborées et l'on regrette d'avoir à demeurer sur sa faim.

Sondages est un livre excellent de critique. Il suffirait, s'il était nécessaire, à classer Sylvestre parmi nos bons artisans des lettres.

L'Acadie vivante

Avec un zèle indéfectible, le R. F. Antoine Bernard s'est constitué l'historien de l'Acadie. Depuis plu-

sieurs années déjà, il multiplie les livres, les cours, les articles de journaux, pour mieux faire connaître des Canadiens français et des Acadiens eux-mêmes la douloureuse épopée de ce petit peuple pour lequel la Providence n'a jamais été prodigue. Son dernier ouvrage ramasse ses travaux antérieurs et les met au point. *L'Acadie vivante* est une histoire qui restera. Rédigée simplement, en de courts chapitres, suivis d'un questionnaire destiné à l'enseignement, ce livre nous fournit l'essentiel de ce que nous ne devons pas nous permettre d'ignorer sur le passé, la situation présente et les perspectives d'avenir d'un groupe auquel nous rattachent tant de liens, jamais rompus.

Je sais particulièrement gré au Frère Bernard de ne s'être pas contenté d'un récit haut en couleurs, aux reflets d'épopée, mais d'avoir préféré se pencher sur les humbles réalités matérielles, de n'avoir pas redouté des détails qui paraîtront minimes et fastidieux à qui n'éprouve pas une grande sympathie de cœur pour l'Acadie. Au contraire, ce sont ces renseignements qui permettent de se rendre compte des progrès accomplis et de fonder de légitimes espérances pour l'avenir. Lecture tonifiante, s'il en est une, dont il se dégage une grande leçon. Une leçon de foi dans la destinée d'un groupe ethnique qui sait se rallier autour de ses guides, qui a appris à dure école le prix de la collaboration et qui entend, de son instinct le plus profond, résister à tous les assauts. Dans la vieille province de Québec où nous sommes (apparemment) moins menacés, nous avons parfois peine à comprendre les prodiges d'énergie et d'ardeur inlassables que suppose une volonté de vivre et de grandir. Tout en nous faisant mieux comprendre le

sens des luttes acadiennes, le livre du Frère Bernard nous vaut aussi un enseignement dont il importe que nous sachions tirer profit.

Anarchie dans l'art

Ce volume de l'excellent critique musical, Dominique Laberge, m'a causé quelque malaise. Au fur et à mesure que je le lisais, mon agacement s'accroissait et je me demandais s'il rendrait à l'art les services que prévoit son auteur. Laberge, irrité des excès auxquels se livrent trop fréquemment nos peintres et nos critiques dits modernes, dont quelques-uns sont des esthètes à la noix de coco, a voulu réagir. Or qui réagit trop fortement, sans savoir conserver le juste milieu, finit bien vite par devenir réactionnaire, c'est-à-dire par se refuser à tout progrès et préconiser la stagnation. On sait assez les périls de l'académisme pour subir difficilement ses panégyristes. Les principes sur l'art que Laberge puise dans des auteurs savants ne devraient pas le conduire, à notre humble avis, à se montrer aussi fermement réfractaire à toute innovation, à toute initiative nouvelle, à toute recherche dans telle ou telle direction. L'immobilité, c'est la mort; et il serait vain de vouloir refaire du Rubens et du Rembrandt. Au reste, en leur temps, ces génies immenses n'ont pas craint de s'éloigner des sentiers battus. On n'est pas très fier d'avoir à répéter ces truismes.

Comment toutefois ne pas le faire, quand on lit, par exemple, dès la préface, un paragraphe aussi étonnant que celui-ci: «L'anarchie contemporaine en art est la conséquence logique des erreurs de ceux

qu'on a appelés les Pères du modernisme, Degas, Manet et Rodin, sorte de trinité qui fut et restera la malédiction de l'art moderne. Dans leurs œuvres, on ne trouve rien qui élève l'âme, mais tout, au contraire, qui l'abaisse au niveau de la licence et de la vulgarité. Par la recherche de l'originalité à tout prix, par le souci de l'épate, de l'étrange et de l'anormal, les pères du modernisme ont fait en quelque sorte œuvre de révolutionnaires. »

Laberge parle des « Pères du modernisme » comme d'autres nous entretiennent des « Pères de la Confédération », mais passons. On aimerait qu'il prît le soin de définir de façon précise ce qu'il entend par modernisme et s'il voue aux gémonies toute la peinture du XXe siècle. Une telle exclusive nous paraîtrait pour le moins arbitraire et je sais Laberge trop homme de goût pour commettre un pareil sacrilège.

Dans le conflit éternel qui oppose l'art à la morale, le critique d'*Anarchie dans l'art* se montre bien rigoureux pour celui-ci. J'estime que c'est porter le débat sur un terrain où le moraliste possède d'avance tous les avantages de son côté. Les dés sont pipés, c'est évident. On voit mal comment une toile de Matisse ou de Derain, si elle est véritablement une belle œuvre (et les exemples foisonnent) serait plus immorale ou moins morale que tel ou tel tableau de Velasquez ou du Titien. Ne confondons pas les genres, de grâce; ni l'art ni la morale, en définitive, n'y trouveront leur compte.

L'ouvrage, à plusieurs égards curieux, de Dominique Laberge, mérite qu'on s'y arrête, parce qu'il traduit les convictions, indiscutablement sincères et honnêtes, de son auteur. Sans doute n'est-ce pas là

une raison suffisante pour que nous partagions ses vues, mais nous devons nous empresser de reconnaître sa probité intellectuelle et son souci très élevé de servir la cause de l'art. Il est excellent qu'en notre pays, volontiers statique dans le domaine des idées, il se trouve des gens assez courageux pour exprimer clairement leurs opinions sur un sujet aussi controversé.

Morrice

Parmi les maîtres de la peinture canadienne, aucun sans doute n'occupe une place aussi incontestée que James Wilson Morrice, artiste original, formé en grande partie à Paris, et qui dédaigna de s'asservir à aucune école. Depuis sa mort, survenue à Tunis en 1924, sa réputation n'a cessé de croître. Il est l'un des rares peintres canadiens dont le nom ait été peut-être mieux connu et apprécié à l'étranger que dans son propre pays. (André Siegfried ne nous confiait-il pas, cet été, que Morrice avait beaucoup contribué à faire connaître le Canada, dans les premières années du siècle ?).

John Lyman, le consciencieux artiste qui se réclame lui aussi d'une authentique culture française, a rédigé une plaquette biographique de son compatriote dans laquelle il a souligné l'apport immense de Morrice à l'art canadien. Ce petit livre, trop court à notre gré, est aussi un hommage critique, que son auteur, par un souci de probité qui l'honore, a voulu rédiger en français, pour s'éviter les trahisons de la traduction. L'association des noms de Morrice et de Lyman n'est pas pour nous déplaire et le jugement

que porte le second sur le premier s'applique à l'un aussi bien qu'à l'autre: « Il eut cette intégrité qui ne dissocie pas le sentiment poétique, l'intelligence de la nature et le style. C'est assez pour lui assurer une place insigne. » Quelques reproductions, d'un choix heureux, complètent cette brochure qui s'inscrit avec honneur dans la Collection Art vivant, sous la direction de Maurice Gagnon.

Fernand Léger

Différents amateurs d'art se sont réunis pour présenter au public canadien l'œuvre du peintre français contemporain, Fernand Léger. On se souvient de l'avoir entendu jadis à Montréal, au cours d'une conférence mémorable à l'Ermitage, alors que le visiteur semblait éprouver une joie délirante à se payer la tête de quelques centaines d'ignares et de snobs accourus boire ses propos à grandes lampées. Il serait injuste de juger Léger par cette seule « exhibition », qui évoquait trop, à notre gré, le Parisien amusé d'épater des cousins de province. Une exposition de ses œuvres, à la *Dominion Gallery*, retenait l'attention. On ne pouvait s'empêcher d'admirer une certaine vigueur animale, un génie primitif, d'une incontestable robustesse, se plaisant à projeter des masses dans l'espace. L'on comprend parfaitement que les éditeurs de l'album que nous avons sous les yeux aient mis en sous-titre: la forme humaine dans l'espace.

Le volume s'ouvre par un poème, sans aucun doute cosmique et élémentaire, de François Hertel, qui, en ces dernières années, ne perd jamais une

occasion de nous divertir. Il célèbre « Léger, peintre immense » qui, après avoir « vomé le déchet des formes apprises », a réussi, « par delà Michel-Ange » et « par-dessus l'époque raphaélisante », à produire « ce miracle de la fougueuse fresque éclairée par le jet d'eau des couleurs gaies pour la joie du regard cérébral. » Dans un article intelligent et de ton modéré, le R. P. Couturier découvre des traces médiévales dans l'art de Léger, cependant que Maurice Gagnon, plus sage qu'à l'accoutumée, fait un intéressant parallèle entre Picasso et Léger. Des études traduites de S. Giedion, S. M. Kootz et J. J. Sweeney, complètent ce volume, auquel s'ajoutent une quarantaine de reproductions. Nous devons comme toujours déplorer que les frais élevés de lithographie interdisent aux éditeurs de reproduire les toiles dans leurs couleurs originales. Il n'empêche que ces reproductions suffisent à initier à l'art, souvent déconcertant, jamais indifférent, de Fernand Léger, dont les recherches audacieuses n'auront pas peu contribué à dégager la peinture moderne des ornières du conformisme. Le grand péril à éviter, c'est toutefois la routine, aussi fatale et détestable, du baroque recherché pour lui-même. Question de mesure, toujours.

Roger DUHAMEL.

Gabrielle ROY, *Bonheur d'occasion*. Éditions Pascal, Montréal 1945.

Berthelot BRUNET, *Les hypocrites*. Éditions de l'Arbre, Montréal 1945.

Robert RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, tomes XIV, XV et XVI. Éditions Valiquette, Montréal 1945.

Jovette BERNIER, *Mon deuil en rouge*. Éditions Serge Brousseau. Montréal 1945.

Louigny DE MONTIGNY, *Au pays de Québec*. Éditions Pascal, Montréal 1945.

Guy SYLVESTRE, *Sondages*. Éditions Beauchemin. Montréal 1945.

Antoine BERNARD, *L'Acadie vivante*. Éditions du Devoir. Montréal 1945.

Dominique LABERGE, *Anarchie dans l'art*. Éditions Fernand Pilon, Montréal 1945.

John LYMAN, *Morrice*. Éditions de l'Arbre, Montréal 1945.

En collaboration, *Fernand Léger*. Éditions de l'Arbre, Montréal 1945.

L'Action Nationale

REVUE MENSUELLE

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

DIRECTION et ADMINISTRATION

C. P. 1524 - - Place d'Armes, Montréal



On communique avec l'administrateur de la revue, Jean Drapeau, à son bureau : 3425 rue Saint-Denis, Montréal. Téléphone : MARquette 2837

L'abonnement est de \$2.00 par année

Pour l'étranger : \$2.50 par année

Abonnement de soutien : \$5.00 par année

Tous droits réservés. Ottawa, 1933.

En deux mots

Chez nos frères d'Acadie

Nous avons appris avec un profond regret la mort de M. François Comeau, président de la *Société nationale l'Assomption*, à l'âge de 86 ans. Ce vénérable vieillard s'est dépensé jusqu'à la fin à l'œuvre acadienne. Ce n'est pas sans émotion que nous l'entendions l'an dernier, à la réunion plénière du *Comité permanent de la survivance française*, à Québec, exposer le travail accompli et exprimer ses espoirs invincibles dans le progrès social et économique de son groupe. Il a contribué à l'érection de la chapelle-souvenir de Grand Pré et il s'est employé à faire venir une trentaine de graduées des Écoles ménagères de la province de Québec. Comme l'écrit l'*Évangéline* : « Le seul fait qu'il fut choisi comme président de la Nationale au congrès enthousiaste de 1937, qui réunissait toute l'élite acadienne autour du premier archevêque acadien, montre suffisamment l'estime dont il jouissait parmi ses compatriotes. » Sur la tombe de ce bon serviteur de la patrie, nous déposons l'hommage ému de notre admiration et de notre respect.

A M. Comeau, Néo-Ecossais de la Rivière Metighan, succède M. Henri Blanchard, de Charlottetown, l'âme de la résistance acadienne dans l'Île du Prince-Édouard. M. Blanchard est bien connu dans la province de Québec où il a fait de fréquents séjours dans l'intérêt des siens. Ce professeur d'énergie saura s'égaliser à la rude besogne qui sera la sienne à la tête de la *Société nationale l'Assomption*. La grande œuvre de M. Blanchard, ce sont les bourses qu'il a obtenues en faveur des jeunes de la province. L'un d'entre eux lui a rendu le juste hommage suivant, au cours d'une fête qui avait lieu en son honneur à Summerside : « Par son travail ardu et son dévouement sans bornes, M. Blanchard a réussi à changer complètement la face du tableau qui se dressait pour nous bien sombre il y a 12 ans. Comprenant que le besoin d'un clergé national et d'une classe professionnelle était urgent, notre chef s'empressa de solliciter le secours de notre province-mère, ainsi que des deux autres provinces maritimes, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Ces provinces, répondant à l'appel de M. Blanchard, ouvrirent larges les portes de leurs collèges, universités et séminaires aux Acadiens de l'Île du Prince-Édouard, tellement qu'aujourd'hui nous en comptons une quarantaine aux études classiques, universitaires et théologiques. » Notre chef, à l'adresse du président de la *Société Saint-Thomas-d'Aquin*, le mot est à retenir. Il n'en est pas de plus juste.

Le 15 août dernier, fête nationale des Acadiens, Mgr Marie-Antoine Roy, O.F.M., était sacré évêque du nouveau diocèse d'Edmundston, Nouveau-Brunswick, en sa cathédrale de

l'Immaculée-Conception, par Mgr Ildebrando Antoniutti, délégué apostolique au Canada. C'est une date mémorable dans l'histoire religieuse et nationale des Acadiens. Le nouveau diocèse constituera un nouveau bastion catholique et français dans une province où ils sont encore en minorité, mais où leur nombre s'accroissant sans cesse, ils ne désespèrent pas un jour de jouer un rôle digne de leurs plus nobles aspirations. Nos meilleurs vœux de fructueux apostolat à Mgr Marie-Antoine Roy.

Les bénéfices de la guerre totale

Le lieutenant-colonel Hilda Aldridge, secrétaire pour le Canada du service social féminin de l'Armée du Salut, a déclaré à Toronto qu'à la suite de la guerre la moyenne d'âge des filles-mères s'était considérablement abaissée. (Cf. *Montreal Gazette*, 31-8-45, page 4). Les cas d'immoralité ont beaucoup augmenté et l'on en découvre dans des classes de la société où ils étaient autrefois rarissimes. Les foyers installés pour ces malheureuses sont insuffisants à les accueillir toutes et ce fait néanmoins ne fournit pas une estimation rigoureuse de la situation, puisque *due to war prosperity* beaucoup de jeunes femmes sont en mesure de payer elles-mêmes les frais d'hôpitaux et de maternité. La grande cause de cet état de choses, précise le lieutenant-colonel Aldridge, c'est l'éloignement des hommes du foyer pour les camps et le travail des femmes dans les usines.

Ce n'est pas nous qui le disons.

Une simple question

S'en prenant à des journalistes du *Devoir* pour leur froideur devant le zèle incendiaire de quelques-uns de nos hystériques professionnels, le *Journal* écrit cette petite vacherie qui révèle bien les sentiments profonds de cette officine : « Au fond, il se peut que M. Benoist et ses pareils ne soient pas contents du tout que nous ayons gagné la guerre. Ils ont tort. Et M. Héroux aurait eu, s'il l'avait voulu, une belle occasion de se réjouir du fait que désormais les missionnaires canadiens pourront exporter notre argent chez les jaunes et les convertir à la démocratie franquiste. »

In cauda venenum... En regard des quelques milliers de dollars que les catholiques, parce qu'ils ont le sens de l'universalité chrétienne, versent bénévolement chaque année pour l'évangélisation des infidèles, le *Journal* voudrait-il mettre en balance les milliards que nous avons expédiés, à des fins toutes temporelles, à la Grande-Bretagne, depuis le début des hostilités ? Mais évidemment l'Empire britannique vaut davantage que la patrie céleste... Quand ça rapporte !

POUR L'AUTOMNE...

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

J O L Y

269 est, rue Sainte-Catherine
Montréal

BEIair 3126



COUVRETTE-SAURIOL

Limitée

EPICIER EN GROS



50, rue de Bresolles

HArbour 8151



Président et gérant général
Bernard Couvrette



Lorsqu'il s'agit des produits de l'érable — Exigez toujours la meilleure qualité — La marque "Citadelle" est la meilleure.



100 % PURE



Sirup d'érable "Citadelle" ● Sucre d'érable granulé "Citadelle" ● Sucre d'érable "Citadelle" ● Beurre d'érable "Citadelle".



Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers.



Les Producteurs de Sucre d'Érable du Québec

BUREAU CHEF : 5, Avenue Bégin, Lévis, Québec



POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Élégance
n'hésitez pas, voyez

BLEAU & ROUSSEAU

J.-T. BLEAU

ANT. ROUSSEAU

J.-A. MASSON

3852 St-Denis

5004 Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

Avec les hommages de

VOLCANO LIMITEE

(Chalifoux & Fils Limitée)

manufacturiers de Foyers Mécaniques, bouilloires,
fornaises et réchauds.



Usine : ST-HYACINTHE, P.Q.



Administration et vente : — 1106 Côte Beaver Hall,
MONTREAL, P.Q.



Wilfrid Girouard, vice-président et gérant général.

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée

BISCUITS — GATEAUX — TARTES

•

Alfred ALLARD,

président et gérant gén.

235 Laurier ouest

Marcel ALLARD,

chef à la production.

- - - Montréal

Voyez l'annonce de “LA SAUVEGARDE” à l'endos
de cette revue et pour vous assurer appelez

J.-H. LANGEVIN, C.C.S.

Assureur Conseil

Gérant Division Langevin

Bureau : HA. 7223

Rés. : AT. 4810

LES AMIS DE LA REVUE

AUBE, Philippe
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 5877

BEAUSOLEIL, E.
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain
CH 3712

CHAUSSE, Fernand
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 7235

CREMERIE BOURGET
ÉPICERIES

E. Babineau, prop.
1382 est, rue Ontario

CYR, Edouard
MODELEUR

1427, Maisonneuve
AM 8984

DAIGLE

ÉPICERIE, Fruits & Légumes
Ville St-Laurent
BY 2900

DESCHENE & Fils Ltée

Matériaux de plomberie et chauff.
1203 est, Notre-Dame
FR 3176-7

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk
WE 0355

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention
934 est, Ste-Catherine
HA 4548

LATENDRESSE & FILS Enrg.
FERRONNERIE

12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.
Zone 5-038

LATULIPE, N.

TULIPPE & PAYSANNE
CRAVATES

MASSE, Paul
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
BE 1971

MERCIER, Jean
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
LA 1633

NANTEL, Léo

Distributeur de parties de radio
1662 est, rue Ontario
CH 3052

ROY, J.-Omer
BIJOUTIER

1658 est, Mont-Royal
AM 2618

SANSOUCY, Arthur
BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL 2839

TESSIER, Armand

ENTREPRENEUR - PLATRIER
1482, boulevard Morgan
CL 3432

HINTON, Gaston
MERCERIE

3987 est, Ste-Catherine
FR 4244

COUR LAMBERT CLOSSE

R. Cambronne, Sec.-Trés.
ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE
FR 9998 - Société de Secours Mutuel - MA 0730

LES AMIS DE LA REVUE

ANGERS, Adrien
ASSUREUR CONSEIL

5851, rue Viau, Cité Jardin
CL 1767

Docteur V. ARCHAMBAULT
MEDECIN

3662, Adam
FR 9855

AUG. BRUNETTE, Ltée
PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville
PL. 1946

BRAZEAU, François
CORDONNIER

8705, Lajeunesse

'CHEZ GEORGES'
SALLE A MANGER

350 est, Craig
MA 0730

DORAIS, Jean-Louis
AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
HA. 1336

DUROCHER, Jos.-Armand
CHIMISTE

437, St Vincent
LA 7715

LUC BEAUREGARD

Représ. de la Laurentienne

4052, rue Cartier
Bur. PL 6700 Rés. AM. 7779

GAUTHIER, Art.
EPICIER-BOUCHER

3461 est, Ste Catherine
AM 3015

GODIN, Raymond
AVOCAT

4 est, Notre Dame
LA 1159

Docteur René LAPORTE
MEDECIN

915, Cherrier

DEMERS, Pierre
PHYSICIEN

"LES VARIETES"

PAUL DEJORDY, prop.
800 est, Mont Royal
CH 9815

MATHIEU, Lucien, Enreg.
MARCHAND-TAILLEUR

2251, Frontenac
FR 1803

MORIN, LOUIS-PHILIPPE C.P.A.
Comptable Public Licencié,
335, Boulevard Charest,
Québec

POULIN, J.-Aimé
ARCHITECTE

63, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
TEL. 1391

ROBERT, Paul-Emile

Représentant de la "Laurentienne"
934, est Ste-Catherine
PL 6700

Salaison MAISONNEUVE

BACON marque "MORIN"
1430, De Lasalle
CL 4086-7

SALVAIL, Albéric
EPICIER-BOUCHER

3648, Adam
AM 3031

SANSOUCY, Alb.
EPICIER-BOUCHER

3948, Adam
FA 3607



Assurer l'avenir de
votre famille, c'est
bien. Penser aussi
au vôtre, c'est mieux.
D'où la nécessité de
notre police à
double protection.
Elle vous fait rentier
à vie. Si vous mou-
rez, nous payons une
annuité aux survi-
vants. Quel est votre
âge? Nos renseigne-
ments sont gratuits.

✻ CAISSE ✻
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S. - Jacques
Montréal - HArbour 3291

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES
LIMITÉE

La Caisse d'Epargne pour Prêts Mutuels
"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

SIEGE SOCIAL : 1306 est, rue Ste-Catherine
Montréal

LA COMPAGNIE
F.-X. DROLET
Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :

ASCENSEURS MODERNES DE TOUS GENRES
SOUDURES ELECTRIQUES ET AUTOGENES, ETC.

206, RUE DU PONT - - QUEBEC

Lisez régulièrement

" LA VERITE "

La meilleure revue de jeunesse

DIRECTION :

LES JEUNES LAURENTIENS

152 est, rue Notre-Dame, Montréal

MARquette 5539

Tél. HA. 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT
AVOCATS

511 Place d'Armes,

Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64 ave Nelson, Outremont,

Tél. DO. 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390 boul. Pie IX, Tél. CL. 3580



De la 200^e place où elle était reléguée lors de sa fondation, notre société est montée, après quatre ans, à la 80^e. Ses assurances totales se chiffrent par \$19,-271,912.00. Et elle reste à l'offensive!...

❁ SOCIÉTÉ ❁
NATIONALE
D'ASSURANCES

HA. 3291

41 ouest, Saint-Jacques
Montréal.

UN BREUVAGE DES PLUS
DÉLICIEUX !

N'importe où . . .

N'importe quand . . .

LE
NECTAR
Mousseux
CHRISTIN

est le breuvage
idéal.

C'est un produit
de chez nous.



PAR LES FABRICANTS DE LA
Bière d'Épinette Christin

ASSURANCE-VIE

Fonctions

Protection
Épargne

Avantages

Souplesse
Liquidité

Caractéristiques

Sécurité
Stabilité

Compagnie d'assurance-vie

La Sauvegarde

Siège social: Montréal

OCTOBRE 1945